

lille

nouvelle revue d'information
et de documentation n° 25



lille

nouvelle revue d'information
et de documentation n° 25

sommaire



6



8



10



14

1. éditorial

2. décentralisation - concertation

la démocratie locale et les structures de décentralisation et de concertation

4. sécurité

dans les mairies de quartier : une police municipale au service des Lillois

6. 3^e âge

vivre en résidence ou habiter en H.L.M.

une expérience lilloise : l'Association Deltaphone - ville de Lille « A l'écoute du 3^e âge »

8. propreté

quoi de neuf dans la propreté publique ?

10. sports

les projets d'équipements sportifs

12. urbanisme

la zone d'aménagement concerté de Fives

14. santé

la santé scolaire

15. impôts locaux

la taxe d'habitation : un scandale d'injustice

22. espaces verts

les jardins ouvriers

23. culture

cinq ans pour faire de la culture l'affaire de tous les Lillois
festival : la grande foule

29. santé

le laboratoire municipal

30. lille-actualités

Notre couverture : « La Grand-Place », aquarelle de Michelle DEQUEKER.



Photo Malaisy



La nouvelle année est arrivée. Elle est devant nous avec sa promesse de joie et de mystère quant à notre destin individuel ou collectif. En famille vous avez échangé vos bons vœux. **A mon tour, au nom de la municipalité et du conseil municipal, j'adresse pour l'an neuf, à chacun d'entre vous, mes souhaits de santé, de bonheur et de réussite.**

Bonne année pour les Lillois ! Bonne année pour Lille !

La ville a pris son rythme de croisière dans la transformation et devient chaque jour davantage le chef-lieu digne de la grande région du Nord-Pas-de-Calais. L'attrait de la ville s'accroît et nous souhaitons accentuer son rayonnement sans pour autant provoquer un déséquilibre à l'intérieur de la Métropole-Nord. **Nous sommes, en effet, solidaires des grandes villes-sœurs : Roubaix et Tourcoing, solidaires d'ailleurs des communes de notre voisinage et d'abord, d'Hellemmes qui s'est associée pour toujours à Lille.**

Les Hellemmois illustrent la volonté des Lillois, **de tous ceux qui le sont dans leur cœur, à Lille même ou aux alentours**, de se rassembler dans une même communauté de participation et d'intérêts. L'amour d'une grande Cité, dont le Nord a besoin pour affirmer son message, n'exclut pas l'amour de son quartier ou de sa commune associée. L'un et l'autre s'enrichissent, au contraire, dans la recherche d'un équilibre qui devrait redonner à la vieille institution communale une vitalité renouvelée.

Il en va des villes comme des nations : elles doivent accepter d'abandonner une part de leur souveraineté à une coopération intercommunale. **Mais le secret de leur croissance harmonieuse est dans leur pleine responsabilité à régler leurs problèmes communaux et leur réelle capacité à disposer de moyens financiers pour y parvenir.** Le temps d'un État-seigneur tout-puissant est révolu. Les villes – et au premier rang, Lille – exigent de nouvelles franchises.

La nouvelle année apporte aussi, avec elle, le lot bien connu des difficultés économiques et sociales. **Le chômage**, en particulier celui des jeunes sur qui une société injuste referme les portes de la vie professionnelle, la misère, en particulier, des personnes âgées, trop nombreuses à Lille à pâtir d'une cruelle insuffisance de revenus en dépit des efforts appréciés de la municipalité.

A tous ceux qui sont dans l'angoisse du lendemain, le Maire de Lille apporte l'assurance qu'ils seront défendus et qu'ils seront aidés en souhaitant que l'action municipale soit appuyée **sur le plan national par une politique nouvelle, plus généreuse et plus solidaire à l'égard des faibles.**

Et pourtant que 1978 permette à Lille de rester elle-même ! Une ville très animée et surtout, une ville joyeuse. Le plus beau présent que l'on puisse offrir à son prochain, dans la grisaille des jours, c'est encore de paraître heureux même si on ne l'est pas tout à fait ! **Alors, ouvrons la fête et chantons la joie...**

Bonne année à tous.

Pierre MAUROY

La démocratie locale et les structures de décentralisation et de concertation

Élu au suffrage universel direct, le conseil municipal représente toute la population et il entend assumer entièrement ses responsabilités.

Mais la participation des Lillois aux affaires de leur ville, la concertation entre les élus et habitants constituent justement une des options fondamentales du « nouveau contrat lillois ».

Le conseil municipal a pris l'engagement de renforcer le pouvoir d'intervention des Lillois et de mieux les associer aux décisions et à la gestion des affaires municipales.

C'est en tenant compte de nos propres expériences et de celles des autres dans l'exploration des voies nouvelles de la démocratie que nous voulons développer des relations entre les Lillois et leurs élus pour permettre un partage des responsabilités qui tienne compte des rôles spécifiques des uns et des autres.

Il nous faut, dans ce domaine, progresser pas à pas, pour mettre en place des structures offrant le maximum de garanties de sécurité, de continuité et d'efficacité.

Conseils de quartier et décentralisation

Le quartier constitue la dimension de la vie quotidienne, celle du voisinage où les gens se connaissent, celle de la collectivité vivante où se pratique la confrontation sur des problèmes concrets de vie.

La municipalité cherche donc les moyens de permettre un développement de la vie démocratique au niveau de chacun des dix quartiers de Lille. Elle a commencé par implanter quatre mairies de quartier : Bois-Blancs, Vieux-Lille, Lille-Sud, Fives. Les cinq autres (Wazemmes, Moulins, Vauban-Esquermes, Saint-Maurice et Faubourg-de-Béthune) seront ouvertes dans les mois qui viennent.

Ces mairies sont animées par des fonctionnaires municipaux dont le rôle est de rapprocher l'administration municipale du citoyen : éviter les longs déplacements

et les pertes de temps pour accomplir les formalités administratives, mais aussi informer les habitants, les conseiller, les aider et les mettre en relation.

Cette décentralisation administrative, dont est chargé le Recteur Debeyre, constitue la base concrète et matérielle sur laquelle vont s'appuyer les conseils de quartier.

Seule une élection de ces conseils au suffrage universel direct et à la proportionnelle permettrait de faire jouer à fond le mécanisme de la démocratie représentative. Mais cette élection directe n'est pas réalisable avant les prochaines élections municipales. Certains ont alors souhaité que ce soit les associations qui élisent les membres des conseils de quartiers ; mais les associations, très importantes pour l'apprentissage et le maintien des pratiques démocratiques, sont avant tout l'expression de groupes d'hommes et de femmes réunis par une communauté d'idées qu'ils défendent, et elles ne constituent pas forcément l'expression de la volonté collective de la population d'un quartier.

C'est donc le conseil municipal, issu du suffrage universel direct, qui va élire des conseils de quartier de 7 à 15 membres (selon l'importance du quartier), avec le souci d'y voir siéger des hommes et des femmes représentant au mieux toutes les catégories de la population du quartier, sans oublier la jeunesse ni la vie associative et syndicale.

Les élus municipaux, qui veulent agir avec souplesse et prudence pour lier démocratie de représentation et démocratie de participation, ont choisi cette formule de compromis et d'expérimentation. Fin janvier, ils éliront les conseils des Bois-Blancs, de Lille-Sud, de Wazemmes, de Fives, de Moulins et sans doute du Vieux-Lille, c'est-à-dire des quartiers ayant déjà une mairie ou sur le point d'en avoir une. Dans un deuxième temps, ce sont les conseils de Vauban-Esquermes, Saint-Maurice et Faubourg-de-Béthune qui seront élus.

Ces conseils de quartier ne se substituent pas aux élus municipaux. Ils vont avoir une fonction de consultation, doublée d'une fonction d'initiative : chaque fois que l'intérêt de l'ensemble du quartier est en cause, le conseil de quartier a un statut d'interlocuteur privilégié, pour préparer les décisions qui le concernent.

Haut comité à l'animation, commissions extra-municipales, offices municipaux et concertation

Le haut comité à l'animation, mis en place pour assurer la concertation au niveau de la ville, a permis ces dernières années à la population d'exprimer des besoins et de faire certaines suggestions dans plusieurs secteurs de la vie lilloise. Pour lui donner plus d'efficacité, sa formule va être quelque peu modifiée. Il devient, en fait, une ou deux fois par an, le lieu d'une grande rencontre avec le conseil municipal de toutes les instances de concertation (offices municipaux, conseils de quartiers, comités de quartiers et commissions extra-municipales) et des associations. C'est le moment privilégié pour chacun de faire connaître aux autres le résultat de son travail et les propositions qu'il présente à la municipalité. Mais il ne conserve plus de structure permanente car ses huit commissions de travail sont remplacées par des commissions extra-municipales qui sont progressivement créées, dans le prolongement des commissions municipales, relevant de la délégation de chaque adjoint. Cette formule rendra plus directement opérationnelles les suggestions de leurs membres.

Quant aux offices municipaux – qui constituent des commissions extra-municipales élargies et qui ont été à Lille les premières instances de concertation, dans les domaines de la Jeunesse et des Sports –, leur formule s'étend dorénavant à l'action culturelle.

Associations, comités de quartiers et animation

Les structures de concertation permanente municipalité-associations, et inter-associations, constituent des lieux d'expression de besoins collectifs. Mais les associations ont des besoins spécifiques et il est absolument nécessaire de garder des relations directes entre la municipalité et les associations car ces dernières ont à garder leur autonomie, par rapport à la municipalité et les unes par rapport aux autres.

Dans certains quartiers se sont mis en place des « comités de quartiers », structures souples et informelles de concertation entre toutes (ou presque toutes) les associations qui y sont implantées.

Certains de ces comités constituent des pivots autour desquels s'organisent la vie et l'animation du quartier. Parfois, c'est pour la fête, dont les artisans sont les habitants eux-mêmes. Mais la fête ne constitue que l'expression ou l'occasion de l'animation. Le plus souvent, le comité de quartier prend en charge des actions ou des activités qui concernent le cadre de vie, l'entraide, ou l'organisation collective.

Certains groupements mènent des « luttes urbaines » dont les enjeux (défense de maisons, ou d'un espace, mise en cause du calcul des impôts ou des charges locatives, etc.) sont l'objet d'une indispensable concertation, même si elle doit avoir un caractère conflictuel.

Défendant généralement le cadre de vie à la base, ces revendications peuvent en effet entrer en conflit avec des projets municipaux qui font prévaloir un intérêt plus général ou à plus long terme. Mais le dialogue est toujours souhaité. Il pourra parfois conduire les élus à prendre l'initiative d'une lutte contre le pouvoir central ou contre un intérêt particulier, en mobilisant la population.



Mme Cacheux en réunion avec des animateurs de quartier.

Il pourra conduire, toutes les fois où cela sera possible, à modifier certains projets, pour tenir compte des propositions des intéressés.

Mais il faut aussi accepter l'idée que parfois le conflit persiste.

L'animation prend ainsi racine dans toute la vie quotidienne, mais elle doit permettre de dépasser cette quotidienneté et de développer des solidarités.

En guise de conclusion provisoire :

Le développement de l'information, la création des conseils de quartiers et des commissions extra-municipales, l'encouragement de la vie associative et l'activité des comités de quartiers, tout ce qui peut favoriser la participation des Lillois à la vie de leur commune ou de leur quartier constituent une préoccupation essentielle dans la vie lilloise, qu'il s'agisse des administrés ou des élus. Mais il ne faut pas se leurrer : ce n'est pas facile.

La concertation permet à tous les Lillois qui le désirent de participer aux décisions qui les concernent. Mais elle leur permet aussi de prendre conscience des limites actuelles du pouvoir municipal et des carences de l'État auquel il ne peut pas être question de se substituer.

Nous espérons que les relations entre la municipalité et les associations, même si elles sont parfois conflictuelles, resteront toujours confiantes. Toutes nos propositions relèvent d'un même souci : inventer ensemble une nouvelle forme de démocratie où s'harmonisent les responsabilités des citoyens et celles des élus. « *C'est avec les maisons qu'on fait les villes, mais ce sont les citoyens qui font les cités* » (Rousseau).

Denise CACHEUX



Dialogue avec un habitant de Lille-Sud

Dans les mairies de quartier : une police municipale au service des Lillois

Avant les vacances d'été, le conseil municipal de Lille a pris une décision qui innove en la matière : celle de décentraliser une partie du corps de police municipale dans un quartier de la ville, Lille-Sud.

Ainsi, depuis le 15 septembre, neuf gardiens et un brigadier sont-ils affectés à la mairie du quartier en vue d'accomplir des tâches nouvelles qui offrent la particularité de présenter les gardiens de la ville sous un tout autre jour.

La sécurité : premier souci des Lillois

Cette décision rejoint une double préoccupation : améliorer la sécurité dans la ville et inscrire dans les faits l'une des étapes du processus de mise en place des mairies annexes.

La délinquance dans les villes est en effet un problème qui ne laisse pas le citoyen indifférent. La preuve en est faite à Lille où un sondage réalisé par un grand hebdomadaire place les problèmes de sécurité au premier rang des priorités exprimées par les Lillois.

Cette inquiétude, justifiée en partie par une certaine recrudescence des moyens et petits délits, a incité la municipalité à donner une orientation différente aux interventions des fonctionnaires de la police municipale.

Dans certains secteurs de la ville, ces fonctionnaires continueront bien entendu à contrôler les parcmètres, mais, parallèlement, ils recevront aussi la mission d'assurer la tranquillité des quartiers par la prévention et la dissuasion.

On pourra cependant estimer que cette tâche apparaît peut-être plus du domaine de la police nationale que de celui de la police municipale.

Certainement, mais en raison d'un manque d'effectif chronique et de l'importance accrue du nombre d'affaires à traiter, il faut bien constater que les policiers nationaux se trouvent de plus en plus confrontés à cette insoluble situation de faire face à toutes les demandes en essayant d'être partout présents sur le terrain.

M. le maire de Lille, que la loi désigne d'ailleurs comme responsable de l'ordre dans sa ville, a donc jugé utile de compléter l'action des services de sécurité traditionnels par l'attribution de nouvelles responsabilités aux gardiens municipaux.

Ces policiers doivent avoir, selon le maire, « le rôle des bobbies anglais et s'occuper de la sécurité des établissements publics, notamment des écoles qui sont souvent visitées le week-end, et faciliter également, en règle générale, le stationnement sans utiliser la verbalisation systématique ».

Ce style nouveau correspond parfaitement à l'état d'esprit du personnel des mairies de quartier.

Une police municipale à la disposition permanente du public, qui renseigne, assiste et conjointement dissuade par sa présence, fournit en effet l'image même de ce que doit être un bon service public de police.

L'installation de tels postes de police dans les quartiers répond donc à cette nécessité et l'opération déjà entamée depuis trois mois à Lille-Sud commence, à cet égard, à confirmer tout le bien que l'on attendait d'elle.

La priorité à Lille-Sud

L'affectation de dix policiers municipaux à Lille-Sud constitue le premier acte de déconcentration effective d'un service municipal depuis l'implantation des mairies annexes.

Il faut dire que le quartier méritait d'être choisi en premier lieu, de par sa dimension importante, le chiffre élevé de sa population (qui en fait le premier quartier de la ville avec ses 25 000 habitants) et surtout le fait que la petite délinquance y sévissait plus qu'ailleurs en raison de la présence de grands ensembles.

Dès son arrivée en septembre dernier, le groupe de jeunes policiers municipaux (moyenne d'âge : 33 ans) a commencé à appliquer les principes définis par les élus.

Le quartier a été réparti en plusieurs zones d'intervention, attribuée chacune à une équipe de deux gardiens, pratiquant des patrouilles à pied et non en voiture ou en mobylette, ceci afin d'améliorer la surveillance.

Le fait que deux policiers, le plus souvent les mêmes, circulent constamment et à pied dans la même zone, contribue, d'une part à donner à ceux-ci une connaissance parfaite du terrain, et de l'autre, à faciliter le dialogue avec la population et les responsables : présidents d'associations, régisseurs d'immeubles, etc.

Ce dialogue est d'ailleurs bien perçu par la population qui ressent en effet l'utilité d'un tel dispositif dans de nombreux domaines : circulation, signalisation, examen de cas sociaux ou environnement.

En ce qui concerne les infractions au stationnement, la police municipale de Lille-Sud s'est fixé une règle d'or : donner un ou deux avertissements avant de verbaliser, montrant ainsi une certaine tolérance à l'égard de conducteurs que l'on ose supposer distraits ou pressés par l'urgence.

En trois mois, 621 avertissements ont été établis pour seulement 83 procès-verbaux à 25 F : soit seulement 13 % de verbalisation réelle.

En matière de signalisation, il ne s'est pas passé une journée sans que ces policiers n'aient porté à la connaissance des services techniques de la ville telle ou telle anomalie dans la durée d'un feu ou dans l'absence de panneaux.

Le dialogue, poursuivi quotidiennement, a conduit aussi les gardiens à connaître parfois la situation difficile de certains habitants, parmi lesquels souvent des personnes âgées ; alors, ces cas sont immédiatement signalés aux services sociaux compétents.

La propreté publique est, elle-aussi, concernée et constitue même l'une des principales attributions de la police de Lille-Sud : depuis septembre, 64 dépôts d'immondices ont déjà été identifiés et enlevés.

Il en va de même des voitures volées ou abandonnées qui sont identifiées, puis évacuées par la fourrière ou une entreprise spécialisée.

Outre ces tâches de surveillance, la police de quartier a également à jouer un rôle, non négligeable, d'éducation et de prévention.

Ainsi, la section de Lille-Sud veille-t-elle tout particulièrement au bon déroulement des entrées et sorties de plusieurs écoles du quartier et prend-elle contact, dès qu'elle le peut, avec les adolescents.

On le voit, les tâches désormais dévolues à la police municipale peuvent singulièrement dépasser les seules missions dites répressives.

Dans un assez proche avenir, des moyens matériels plus importants seront accordés à cette police afin de pouvoir mieux encore satisfaire aux exigences de la population : talkies-walkies, cyclomoteurs pour les longs déplacements, véhicules de surveillance nocturne, augmentation d'effectif,...

Alors, l'opération de sécurisation menée à Lille-Sud pourra-t-elle plus facilement s'étendre à l'ensemble de Lille et fournir ainsi aux Lillois l'image d'une police proche du citoyen, tel qu'il est maintenant possible de la concevoir dans le cadre de la nouvelle politique de quartier.

Qui sont les gardiens municipaux ?

– Les compétences des gardiens de police municipale sont définies par le Code de la procédure pénale, article 21, ils sont agents de police judiciaire 2^e catégorie au même titre que leurs homologues de la police nationale. Les gardiens de police municipale sont tous assermentés à l'article R. 250 du Code de la route.

– Les gardiens de police municipale sont recrutés par voie de concours comprenant français, mathématiques, droit public et pénal, sport.

– Le personnel de la police municipale bénéficie d'une formation dispensée par le Centre de formation des personnels communaux, sous forme de stages durant plusieurs jours, mais néanmoins demande depuis plusieurs années la création d'une école de police municipale, où les nouveaux gardiens pourraient suivre une scolarité de plusieurs mois.

– Les gardiens de police municipale sont encadrés par des brigadiers, brigadiers-chefs, chefs principaux, nommés suivant le statut du personnel communal et placés sous l'autorité directe du maire qui est officier de police judiciaire.

Vivre en résidence, ou habiter en H.L.M.

Le logement demeure le problème prioritaire pour le 3^e âge, car c'est seulement quand les personnes âgées sont convenablement logées qu'on peut envisager d'organiser les soins à domicile et une animation adaptée à la vie de retraite.

Lille compte actuellement douze « résidences pour personnes âgées » déjà habitées, quatre en cours de construction, trois « foyers soleil » déjà construits et 4 résidences à Heilemmes.

Les résidences ou « logements-foyers » sont essentiellement destinées aux personnes âgées capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant mais ayant besoin accessoirement d'être aidées.

Chaque résidence est composée de 50 à 80 logements de type I bis (pièce principale, cuisine, salle d'eau, W.C.) et type II pour les ménages, des locaux communs sont destinés aux services collectifs. Ces immeubles sont construits à proximité des commerces, des lieux du culte, des espaces verts et des moyens de transports.

Les « foyers soleil » sont constitués par des logements dispersés dans des immeubles H.L.M. normaux, mais qui sont rattachés pour les services sanitaires et sociaux et pour l'animation à des locaux collectifs gérés par le B.A.S. Ces locaux collectifs sont souvent situés au rez-de-chaussée des immeubles.

Pour vous présenter les avantages de ces deux formules, nous avons rendu visite à des retraités récemment installés dans différents types de logement.

Confort et sécurité dans une résidence

M. et Mme H... ont aménagé avec beaucoup de goût leur logement de la résidence de la rue des Meuniers. Les meubles modernes séparent parfaitement les différentes fonctions du logement ; un coin chambre à coucher, un coin salon et un côté salle à manger-cuisine, sans oublier la salle d'eau et les W.C.

« Nous n'avons jamais connu de notre vie un tel confort » dit cet ouvrier ajusteur retraité qui a quitté sans regret sa vieille maison de la rue d'Arras. « J'estime que ce n'est pas trop cher, car je touche 104 F d'allocation-logement par mois pour 260 F de loyer... bien sûr, il y a les charges en plus mais on préfère économiser sur certains postes et avoir l'eau chaude et le chauffage central ainsi que le vide-ordures.

Mme D... qui habite le même étage et qui est sans doute la plus ancienne locataire de la résidence, puisqu'elle y est entrée en janvier 77, apprécie surtout la sécurité de ces logements-foyers. « A 83 ans, je ne me sentais plus en sécurité dans ma maison de la rue d'Eylau où je tenais une petite épicerie-buvette. Ici, je suis bien, je connais tous mes voisins : ma petite fille vient me voir tous les jours et me ramène mes courses. Je fais mon repas moi-même et l'après-midi je vais au foyer. Pour le nettoyage, j'ai le droit à une aide-ménagère – très gentille d'ailleurs – toutes les semaines ».

« En tant qu'ancienne commerçante, je n'ai pas une retraite très élevée, heureusement je touche une allocation-logement de 260 F sur 510 F de loyer et charges mensuels ».

C'est le même sentiment de sécurité qu'exprime Mme D.M. qui a quitté voici deux mois une courée où tout le monde se disputait et où elle avait peur, pour venir ici où tous les locataires sont des personnes âgées, calmes et gentilles. « On est entre nous ici ».

Rester avec les jeunes pour ne pas vieillir

C'est une toute autre conception de logement 3^e âge que l'on découvre chez M. et Mme Dupont qui habitent au 5^e étage d'un immeuble H.L.M. du groupe Winston-Churchill. Leur appartement de type F2 est absolument identique à celui des jeunes ménages voisins mais, comme les 52 logements pour personnes âgées dispersés dans ce groupe, il est géré par



Le central téléphonique, installé à l'hôtel de ville, fonctionne 24 h sur 24 ; il relie actuellement 50 usagers.

le Bureau d'Aide Sociale. C'est également le B.A.S. qui, dans quelques mois, aura la responsabilité du foyer, des services sociaux et sanitaires qui seront installés au rez-de-chaussée de l'un des immeubles, à l'intention des locataires du 3^e âge. Telle est la nouvelle conception des « foyers soleil ».

Quand on demande à M. Dupont si la proximité des jeunes ne le dérange pas, il répond avec vivacité « *au contraire, on vieillit moins vite quand on est près des jeunes, et c'est moins triste que de se retrouver uniquement avec des vieux* ». Et en faisant visiter son appartement qu'il habite depuis 2 mois, il explique « *ici, j'ai une vue panoramique sur la ville, cela me change de mes mansardes de la rue Saint-Sébastien où la température ne dépassait pas 5 à 7° l'hiver. Je n'osais pas faire une demande d'H.L.M. car on m'avait dit que c'était trop cher pour moi. En réalité, à la mairie annexe du Vieux-Lille on m'a aidé à déposer mon dossier à la Caisse d'Allocations familiales pour le remboursement du déménagement et pour l'allocation-logement. Finalement, il ne me reste que 394 F à payer pour le loyer et les charges quand j'ai déduit l'allocation-logement. Pour des retraités, c'est peut-être beaucoup mais je préfère payer le confort pour avoir la santé que de mettre de l'argent de côté pour mon enterrement* ».

M. Dupont est un bricoleur né, avant d'être ouvrier dans la métallurgie, il vendait sur les marchés des kaléidoscopes qu'il fabriquait. Encore maintenant, il construit des moulins, des baromètres et des horloges.

Quand l'animation des locaux collectifs du groupe Winston-Churchill sera organisée, de tels dons devraient pouvoir être largement utilisés.



Une expérience lilloise :

l'Association Deltaphone - Ville de Lille « A l'écoute du 3^e âge »

Le 30 décembre 1977 a eu lieu en présence de Pierre Mauroy, maire de Lille, et de Bernard Mollet, adjoint au troisième âge, l'inauguration officielle des services de liaison téléphonique de l'association Deltaphone de Lille.

En fait, ce service est opérationnel depuis mars 77 et l'association compte déjà 50 membres. C'est à l'initiative du docteur Mollet, et du conseil municipal, qu'avait été mise en place cette expérience. Il s'agissait de **rompre l'isolement physique et moral des personnes âgées**, grâce à un réseau de liaisons téléphoniques, les reliant nuit et jour à un central. Grâce à ce central, une écoute permanente est assurée, il suffit à l'abonné de décrocher son appareil pour demander un service, un conseil ou simplement parler s'il se sent seul.

En cas de malaise, le signal d'alarme permet à l'abonné d'alerter le central, sur lequel apparaît alors son numéro codé, et le permanent qui a capté son S.O.S. peut immédiatement prendre toutes les dispositions pour secourir l'appelant.

Ce système permet donc de réduire la durée de l'hébergement en collectivité de toute personne handicapée par l'âge (ou par l'état de santé) en la maintenant le plus longtemps possible à domicile ou en la ramenant dès que possible à son domicile habituel.

Cette initiative de la ville de Lille réalisée avec le concours financier de caisses de retraite complémentaire, a retenu l'attention des pouvoirs publics puisque le Président de la République lors d'une allocution en octobre dernier a évoqué le projet d'un réseau télé-alarme sur le plan national.

Elle entre en droite ligne dans les projets de la municipalité concernant l'intégration du troisième âge dans une vie sociale effective. Trop de personnes âgées vivent à l'écart, en marge, délaissées, condamnées à la solitude.

Une ville humaine, telle que la souhaitent les Lillois et leurs élus est une ville où on ne délaisse pas les personnes handicapées par l'âge.

Quoi de neuf



Le Nouveau Contrat Lillois proposait à nos concitoyens de bâtir ensemble « *une ville plus belle* », « *une ville plus humaine* ». La propreté publique est l'un des éléments clés de ce programme, car qui dit ville belle dit ville propre. Depuis mars dernier, nous avons donc tout mis en œuvre pour améliorer, à notre façon, la qualité de la vie à Lille.

– Cet effort s'est d'abord traduit par la **mécanisation du balayage**. Par souci d'une plus grande efficacité, la municipalité a procédé à l'achat de trois balayeuses mécaniques, et d'une laveuse ; l'achat de trois autres balayeuses est prévu pour le prochain budget municipal. Déjà deux secteurs ont été entièrement mécanisés depuis mars dernier : il s'agit d'Hellemmes et de Fives. Pour le 1^{er} janvier 1978, les secteurs Pellevoisin, Vieux-Lille, Bois-Blancs et Lille-Sud seront également mécanisés.

Les effectifs du service de nettoyage sont désormais de 120 personnes, auxquelles vient s'ajouter une équipe spéciale chargée de nettoyer quotidiennement les pelouses d'H.L.M.

– Ce service, qui ne comprenait que des manœuvres, a été renouvelé. Il s'agit d'une véritable professionnalisation de ce service puisqu'il comprend désormais 45 O.P.2 (ouvriers professionnels 2) et une trentaine d'O.P.1.

– Une véritable « **couverture** » **Radio de la ville** a été réalisée, permettant 24 h sur 24 h d'intervenir là où l'exigent la propreté et la sécurité publiques : un camion se renverse, répandant son chargement sur la chaussée ; aussitôt, le responsable du service est prévenu par un central, et il répercute l'information sur le responsable du nettoyage du secteur concerné. De jour comme de nuit, donc, des équipes efficaces sont prêtes à intervenir.

dans la propreté publique ?

– Dans le domaine de la viabilité hivernale, la municipalité a fait l'acquisition du sel traité anticorrosif. Ainsi la **sécurité de circulation en temps de neige** sera assurée sans que les carrosseries automobiles aient à en souffrir.

– Souvent, faute de corbeilles, à proximité, les Lillois jettent leurs papiers à terre, pourtant il en existe déjà dans tous les abris-bus et partout où il a été possible d'en implanter. Mais certains secteurs restent mal équipés, aussi la ville va-t-elle procéder à l'**installation de bornes de propreté**, comme il en existe à Paris, et remplacer tous les paniers métalliques en place par des boules rondes, plus hermétiques et d'une contenance plus importante.

– Dans le cadre de la décentralisation, les services de la propreté publique se sont attachés à établir des **contacts suivis avec les mairies annexes**. Les responsables du service et moi-même assistons aux réunions de concertation, regroupant habitants et élus du quartier, pour connaître quels sont les besoins et les demandes spécifiques de chacun en matière de propreté publique.

Cette démarche nous a amené à désigner un responsable par quartier qui assure une liaison constante avec les services en mairie centrale.

– **Une nouvelle décharge** va être implantée à Hellemmes. Sur cette décharge fonctionnera un compacteur qui permettra de réduire les frais d'enlèvement des ordures ménagères. Un nouveau service de ramassage des pneus usagés a également été créé. Sur simple demande en mairie, des bennes peuvent être mises à la disposition des Lillois qui le désirent. Ce système de bennes fonctionne également pour les bouteilles.

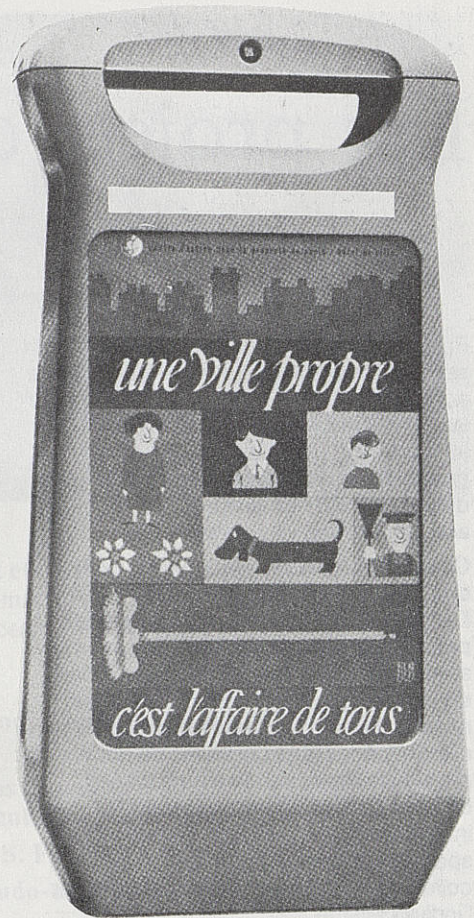
– **La collecte des sapins de Noël**, mise en place à Lille, continue à fonctionner de façon remarquable. Le principe est simple : les petits Lillois qui veulent y participer, ramassent les sapins dans les rues, chez les particuliers, et viennent les déposer dans un endroit réservé à cet effet. Ils reçoivent un paquet de bonbons par sapin, puis les arbres sont brûlés au terrain des Dondaines en présence des enfants qui font de ce ramassage une véritable fête.

– Une réglementation municipale a été mise au point pour **lutter contre la prolifération de la publicité** à Lille. Il existe désormais un service qui répertorie tous les panneaux existants. Les publicistes de leur côté sont astreints à faire l'inventaire de tout leur matériel. Toute nouvelle implantation est soumise, en mairie, aux services compétents. Tout ce qui n'est pas réglementaire est démonté. Les publicistes ont dû également s'engager à faire un effort d'esthétique en ce qui concerne les panneaux servant de supports publicitaires.

Quant à l'affichage libre, il devrait cesser d'être un problème grâce à l'**implantation progressive des Colonnes Moriss** sur lesquelles les associations pourront coller leurs affiches. Déjà des boucliers ont été mis, dans plusieurs secteurs de la ville, à la disposition de ces associations.

Certaines de ces colonnes ainsi que des panneaux seront réservés à l'information municipale, en particulier aux affiches des théâtres municipaux.

– Les **W.C. publics** seront supprimés progressivement et remplacés par des édicules en sous-sol. Une étude est en cours.



– Enfin, la municipalité a demandé à la Communauté urbaine de Lille (qui prend en charge l'enlèvement des ordures ménagères) que soit instauré un système de **ramassage de sacs plastiques hermétiques**, en complément des poubelles réglementaires déjà surchargées. Ce projet est à l'étude et devrait trouver une solution positive dans les mois qui viennent, ainsi que le projet d'une troisième collecte hebdomadaire dans toute la ville.

Ce rapide bilan montre clairement l'effort réel entrepris par la municipalité dans le domaine de la propreté publique. Il est malheureusement à déplorer que cet effort soit trop souvent unilatéral. Pour avoir une ville propre, il faut s'en donner, certes, les moyens mais il faut aussi une participation effective de la population. « **Entretenir sa ville comme on entretient sa maison** » serait une formule qui conviendrait assez bien pour définir dans quel état d'esprit les Lillois doivent s'intéresser aux problèmes de la propreté publique et apporter une participation effective dans la construction d'une ville plus belle, plus humaine.

Pierre WINDELS

Les projets d'équipements sportifs

Par l'effectif de ses licenciés, le nombre de ses scolaires pratiquant régulièrement une activité sportive, la quantité et la qualité de ses installations sportives, le rôle que joue le sport dans l'animation de la cité, et grâce au dévouement de centaines de dirigeants ou d'entraîneurs, Lille est assurément une ville sportive.

Cependant, la fréquentation croissante des équipements sportifs de notre ville, l'augmentation continue du nombre des pratiquants dans toutes les disciplines sont des phénomènes particuliers à ces dix dernières années qui trouvent leurs raisons dans un contexte général difficile à définir : nécessités nouvelles de dépenses physiques dans une vie automatisée ; besoins de régénération physique et intellectuelle, regain d'intérêt pour des sports d'équipes qui recréent une cellule collective dans une société marquée par l'individualisme.

Les besoins en matière d'équipements sportifs vont donc grandissant.

Notre municipalité peut, à juste titre, s'enorgueillir des réalisations en ce domaine, en effet la ville dispose de :

- 4 stades ;
- 15 terrains ;
- 9 salles de compétitions ;
- 19 salles d'éducation physique ;
- 3 piscines couvertes ;
- 1 piscine de plein air ;
- 1 fosse à plongée ;
- 11 terrains de boules.

L'ensemble de ces installations est utilisé à temps plein :

- d'une part, par les scolaires :
 - pendant les heures prévues au programme pédagogique (17 moniteurs municipaux dispensent l'enseignement de l'éducation physique aux élèves des écoles élémentaires publiques, il s'agit là d'un effort particulier que consent la ville dans un domaine relevant de la compétence de l'État) ;
 - dans le cadre du fonctionnement des écoles municipales de « Sport Point I » ouvertes dans 19 disciplines sportives ;

- d'autre part, et gratuitement, par les sociétés sportives amateurs régulièrement constituées et subventionnées par la municipalité.

Il n'en demeure pas moins que pour répondre aux demandes du sport de haut niveau comme aux besoins du sport de masse et de loisirs, le conseil municipal a établi un plan d'équipements sportifs à réaliser dans les années à venir et qui répondent aux nouveaux besoins de notre ville.

La dimension de la vie quotidienne à Lille est celle des quartiers, à cet effet, l'administration municipale s'est orientée vers une décentralisation : décentralisation au niveau administratif avec les mairies annexes, décentralisation au niveau des équipements sportifs avec la construction de salles de sports dans les quartiers de Vauban, Vieux-Lille, Fives et Bois-Blancs.

En regard des gymnases dont la ville a équipé tous les quartiers et qui répondent aux besoins des scolaires et des clubs de basket, handball et volley-ball, des superficies variables, mais réduites appelées « salles spécialisées » seront implantées pour permettre la pratique d'une seule activité physique (tennis de table, escrime) ou de plusieurs activités en alternance (arts martiaux).

Pour satisfaire les nombreux adeptes du ballon rond et du ballon ovale, la ville de Lille va aménager des terrains de football le long du boulevard périphérique nord, côté porte de Gand et au Grand-Carré dans le cadre du Bois de Boulogne, une plaine de sports et de plein air à l'Épi-de-Soil et un terrain de rugby à la porte de Roubaix.



Le stade des Alouettes

Par ailleurs, l'absence de courts couverts de tennis, de boulodrome couvert sur le territoire lillois pose un problème aux pratiquants de ces disciplines d'autant plus important que le climat de notre région rend impraticables les équipements de plein air durant une longue période, et que les meilleurs éléments de ces clubs ne peuvent se permettre, en raison de leur valeur sportive, de rester sans entraînement cinq mois par an. Aussi la municipalité a-t-elle décidé l'installation de tennis couverts dans l'enceinte du stade Léo-Lagrange et sur le stade Pierre-de-Coubertin, et la réalisation d'un boulodrome aux anciennes halles.

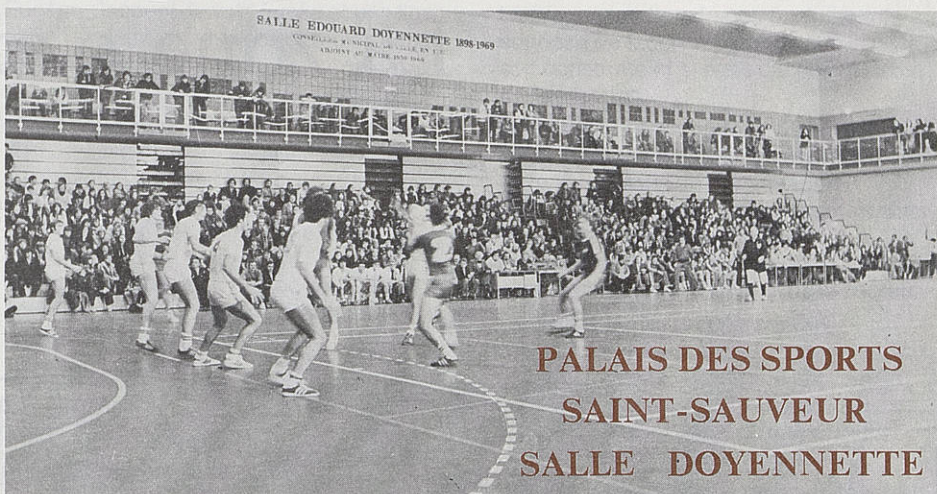
Enfin, la construction d'un stand de tir donnera droit de cité à Lille aux adeptes de ce sport, la création d'une patinoire olympique et l'achèvement du centre nautique compléteront le centre attractif, sportif et de loisirs que représente le complexe Marx-Dormoy.

Dans le cadre des activités de détente et de loisirs, pour faire face aux besoins exprimés par la population, la ville a prévu dans l'aménagement du Bois de Boulogne, un plan d'eau pour la pratique des sports nautiques et notamment de la voile.

Enfin, l'aménagement extra-muros d'une vaste plaine de jeux, base de loisirs urbaine, dégagera les stades actuels et permettra le libre exercice des activités sportives pour tous.

Le programme proposé pour ce secteur d'activités peut paraître ambitieux, il ne fait que répondre aux besoins de la ville ; il constitue une base sérieuse d'équipements sportifs déterminés de concert avec l'Office municipal des sports, organisme avec lequel l'administration municipale a établi un dialogue permanent, une collaboration directe qui aboutit sur une étude réfléchie de tous les projets municipaux apportant les remarques et les corrections des utilisateurs en vue d'éviter l'improvisation et l'approximation dans les réalisations.

Albert MATRAU



**PALAIS DES SPORTS
SAINT-SAUVEUR
SALLE DOYENNETTE**

Quatre associations lilloises s'entraînent et disputent leurs championnats respectifs : Lille-Mons et A.S.P.T.T. (féminines) en basket-ball ; le L.U.C. et la Sécurité Sociale en handball. Les Finances en volley-ball et le Lille-Hockey-Club (jeunes) s'y entraînent également.

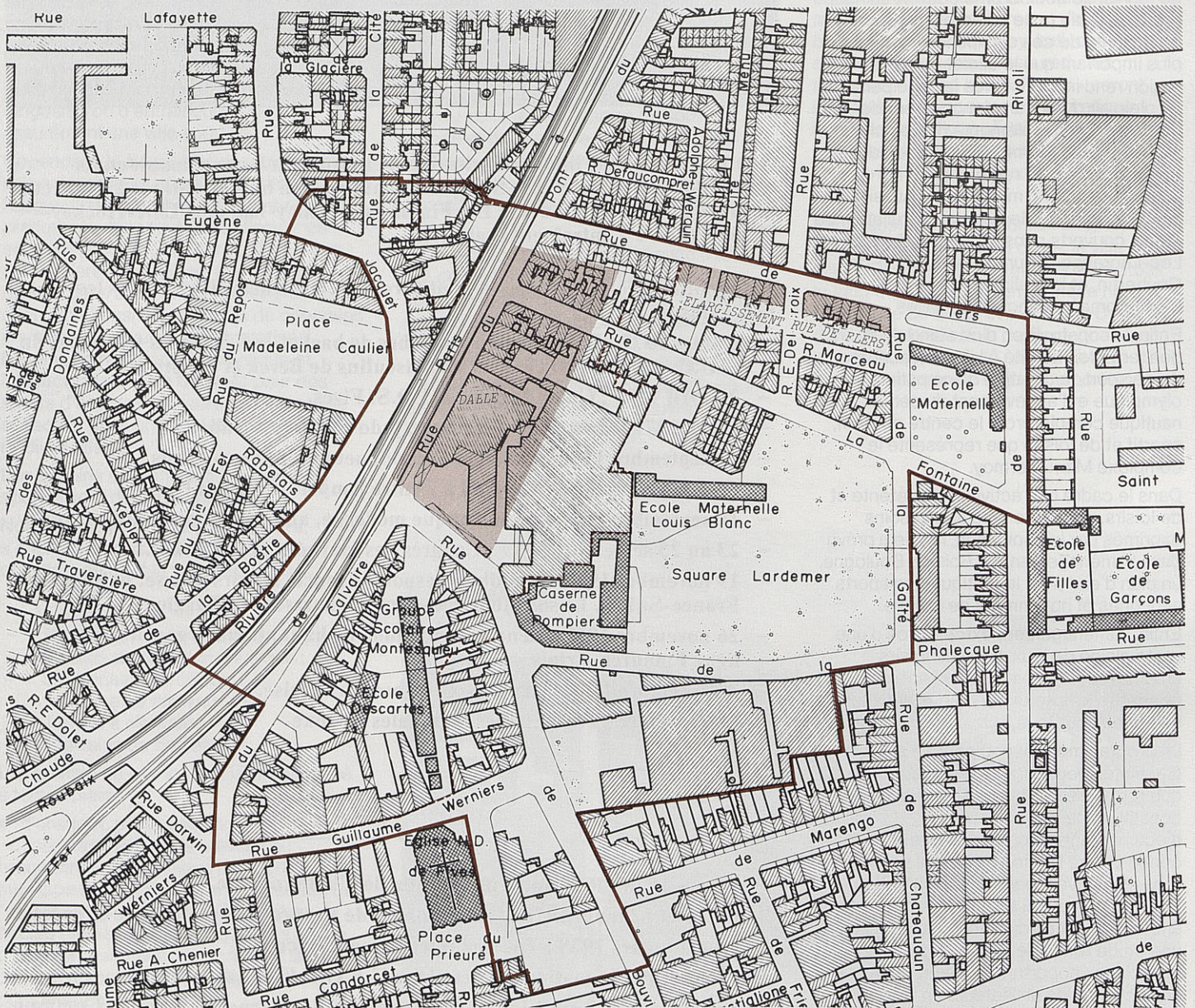
Les manifestations suivantes se sont déroulées ou se dérouleront dans les prochains mois :

- 6 mars 1977 : Inauguration : matches de basket-ball entre les féminines du L.U.C. et de l'A.S.P.T.T. et les masculins de Berck et d'Ypres.
- 23 avril 1977 : Galas de boxe de l'O.S. Fives.
- 7 mai 1977 : Gala d'arts martiaux, judo-club Lille-Sud.
- 11 septembre 1977 : Union des randonneurs Flandres-Artois.
- 16 septembre 1977 : Football à 7 entre Ampère-Étoile et Liège.
- 18 septembre 1977 : Gymnastique moderne, amicales laïques Lille-Gand.
- 23 au 25 septembre 1977 : Congrès des journées Freudiennes.
- 19 novembre 1977 : Handball : espoirs France, espoirs Suisse, puis équipes France-Suisse. Le soir, judo full-contact, karaté club Baggio.
- 26 novembre 1977 : Rencontres de judo de haut niveau organisées par la ligue Flandres-Artois.
- 17 décembre 1977 : Rencontres de boxe française.
- 18 décembre 1977 : Finales régionales de boxe.

OPTIONS DIVERSES

- 4 mars 1978 : Rencontre internationale d'haltérophilie.
- 10, 11 et 12 mars 1978 : Championnat de France de lutte (juniors et cadets).
- 15 et 17 mars 1978 : Tournoi inter-armes d'escrime.
- 19 mars 1978 : matin : gymnastique U.F.O.L.E.P. ; soir : karaté.
- 31 mars, 1^{er} et 2 avril 1978 : Haltérophilie, 1^{er} tournoi du Marché Commun.
- 1^{re} quinzaine d'avril : Tournoi boxing-club des Flandres.
- 20 ou 27 avril 1978 : Manifestation de judo et karaté.
- 23 avril 1978 : Boxe (12 nations), tournoi de France.

La zone d'aménagement concerté de Fives



--- : LIMITE D'ACQUISITION PAR L'ETAT, POUR LA VOIE RAPIDE
— : PERIMETRE DE LA Z.A.C.

Située au centre de la Zone d'aménagement différé qui regroupe 29,5 hectares, cette portion de Fives, d'une superficie de 5 hectares, est, de par le passage de la voie rapide Lille-Roubaix décidée par les pouvoirs publics par décret ministériel du 23 mars 1973, appelée à un profond remodelage.

Mises devant le fait accompli de cette construction de la nouvelle voirie, la ville de Lille et la Communauté urbaine ont exigé que cet ouvrage soit subordonné à une opération de reconstruction urbaine et ne l'ont accepté qu'à cette condition.

L'opération qui sera lancée dans la zone d'aménagement concerté de Fives répond à ces exigences.

Rétablir l'unité d'un quartier déjà coupé par la voie ferrée et qui risquait de l'être plus encore par la voie rapide. C'est pourquoi les travaux sont subordonnés à la réalisation en premier lieu d'une dalle au-dessus de la voie rapide qui permettra de réunir les deux parties du quartier de Fives concernées grâce à un passage plus facile sous le chemin de fer par élargissement des arcades existant au niveau de la place Madeleine-Caulier.

Qu'est-ce qu'une Zone d'aménagement concerté ?

C'est une zone où la puissance publique décide d'intervenir pour aménager ou faire aménager des terrains en vue de leur construction. La collectivité publique, les aménageurs publics ou privés fixent d'un commun accord les équipements qu'ils doivent mutuellement réaliser (écoles, espaces verts, voirie, etc.).

L'achat des immeubles de la zone se fait selon les besoins d'installations, d'équipements publics. Tout n'est pas systématiquement démoli.

La zone proposée est située au centre du quartier de Fives-Saint-Maurice en bordure immédiate de la coupure constituée par la voie de chemin de fer de Lille à Roubaix et qui sera élargie par la voie rapide Lille-Roubaix-Tourcoing. Sa délimitation est la suivante :

Au Nord : rue de Flers.

A l'Est : rues de Rivoli, La-Fontaine, de la Gaité.

Au Sud : rue de la Phalecque, ligne des fonds de parcelle entre cette rue et la rue Marengo, rue de Bouvines, ligne entre rue de Bouvines et place du Prieuré, place du Prieuré, rue Guillaume-Werniers.

A l'Ouest : rues du Calvaire, du Pont-du-Lion-d'Or.

En outre, de l'autre côté de la voie ferrée un ensemble de parcelles limité par la rue

Eugène-Jacquet, la voie ferrée et une ligne entre les deux, est également inclus dans la zone proposée.

La zone contient plusieurs équipements publics de nature différente – le square dit « Jardin de Fives » auquel il ne sera évidemment pas touché :

- l'école maternelle Louis-Blanc ;
- la caserne des pompiers et les services techniques de la C.U.D.L. dans l'ancienne usine de la Phalecque. Ces équipements devront être intégrés dans l'opération en dernière phase.
- l'école Montesquieu.

Dès à présent, des acquisitions ont déjà été réalisées par le ministère de l'Équipement en vue de la construction de la voie rapide. La révision des projets gouvernementaux par la C.U.D.L. et la ville de Lille ont abouti à une économie de 42 000 000 de nouveaux francs que l'État a accepté (fait exceptionnel) d'affecter à l'amélioration du quartier.

Pour profiter de cette somme de 42 000 000 F que l'État met à la disposition de la ville de Lille et des services de la Communauté urbaine de Lille, il fallait établir un programme précis d'action sur le quartier. C'est la raison d'être de la ZAC de Fives qui concerne environ 950 personnes habitant 357 logements dont 180 sont ou doivent être acquis directement pour la construction de la voie rapide.

Sur les 177 logements intéressés par la reconstruction de la zone d'aménagement concerté, 63 sont habités par leur propriétaire et 114 sont en location.

Le confort de ces habitations est faible en général, 21 % seulement des logements possèdent les W.C. à l'intérieur, mais 78 % ont un point d'eau dans la maison. 15 % de ces immeubles semblent vacants.

Le dossier de création de la ZAC est mis à la disposition du public et peut être consulté jusqu'au 24 février, à l'hôtel de la Communauté urbaine, à la mairie annexe de Fives, et à l'hôtel de ville de Lille (porte 127, galerie centrale, 2^e étage) aux jours et heures d'ouverture habituels.

La dalle qui couvrira la voie rapide sera le point de convergence du quartier de Fives restructuré. Elle servira de point d'échange entre la place Madeleine-Caulier et la douane de Fives par la rue de Bouvines. Cet endroit privilégié verra l'installation de structures d'accueil et de détente – halte-garderie, bibliothèque, « **Maison pour tous** », crèche, annexe de mairie, bureau de P.T.T., local de Sécurité sociale, d'allocations familiales, etc.

La programmation de ces équipements suppose de façon impérative que la dalle soit construite et si possible dès le début de l'opération.

La pente naturelle du terrain permettra de créer un étage de parkings accroché à la dalle, au-dessus de la voie rapide. L'épaisseur de cette dalle permettra ainsi de réaliser l'isolation phonique indispensable à la construction d'immeubles d'habitation dans le secteur.

La disparition du groupe scolaire Montesquieu-Descartes (16 classes) pour le passage de la voie rapide implique la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire complet, ainsi qu'une école maternelle distincte de 4 classes.

Le square Lardemer ne sera pas touché pour autant. Il sera maintenu exactement en espaces verts tel qu'il est aujourd'hui.

La mise en place d'un circuit piétonnier entre la Douane de Fives et la place Madeleine-Caulier qui seront chacun desservis par une station du futur métro permettra au commerce local très important de s'identifier plus encore et de se développer. Les places de stationnement prévues (750) ajouteront encore à l'attraction du quartier. Le problème de l'emploi est présent dans les préoccupations de la municipalité lilloise dans l'élaboration de ce vaste projet.

Tout est fait pour compenser la disparition de petites usines employant du personnel essentiellement fivois. Des contacts sont suivis avec les patrons des entreprises concernées afin d'assurer dans la mesure du possible la réinstallation sur le quartier.

Un dossier permettant l'étude de tous les cas de différences trop importantes de loyers survenant par suite de relogements sera disponible dès le début de l'année 1978. Chaque cas particulier pourra faire l'objet d'une demande de renseignements précise.

Gérard THIEFFRY

La santé scolaire

La médecine scolaire est extrêmement importante. C'est une médecine de surveillance : on dépiste la maladie, on la prévient, on surveille la santé de l'enfant pendant sa croissance.

Qu'en est-il depuis que l'organisation du contrôle de la santé scolaire est assurée par les services de la Direction des Affaires sanitaires et sociales du département du Nord ?

Depuis les **instructions générales du 12 juin 1969**, il n'est plus procédé aux visites médicales annuelles systématiques de tous les élèves, mais par contre des examens sont prévus à des stades précis de la vie scolaire de l'enfant.

Le premier bilan de santé scolaire intervient dans la dernière classe de maternelle ; c'est la visite « d'admission » à l'issue de laquelle un certificat médical est délivré pour l'entrée de l'enfant en classe élémentaire.

A la suite de ce bilan, il doit y avoir une réunion de synthèse dans chaque école maternelle groupant :

- la directrice de l'école maternelle ou l'institutrice de la section des grands ;
- le médecin ;
- l'assistante sociale scolaire ;
- le psychologue scolaire, dans la mesure du possible.

A cette réunion de synthèse est proposée l'orientation de l'enfant :

- soit vers le cours préparatoire ;
- soit vers une classe d'attente ;
- soit, éventuellement, vers la commission médico-pédagogique compétente.



n'existaient pas. Il n'y a même plus actuellement d'examens O.R.L. et bucco-dentaire, faute de crédits permettant de payer décentement des spécialistes.

Ce devrait être le bilan le plus important, car c'est le seul pratiqué en école maternelle.

Le développement intellectuel et le développement physique vont de pair. L'évolution de l'enfant doit nécessairement et obligatoirement s'accompagner d'une surveillance médico-sociale et ce, dès son entrée à l'école... Car le bilan suivant ne sera effectué qu'en classe de cours moyen deuxième année, avant l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement du second degré.

Ainsi, l'enfant fera toute sa scolarité primaire sans surveillance médicale.

Avant la réforme de 1969, chaque année, les enseignants avaient un contact régulier avec le médecin de santé scolaire, les infirmières et assistantes, au centre médico-scolaire.

Le troisième bilan est pratiqué en classe de troisième, ce qui correspond, en fait, à la fin de la scolarité obligatoire.

Dans les S.E.S., sections spécialisées des C.E.S., se trouvent des enfants avec des retards scolaires importants, qui vivent dans des familles connaissant le plus souvent de grandes difficultés. Dans ces sections spécialisées, il faudrait des médecins psychologues, des pédoopsychiatres.

L'organisation des services de santé scolaire relève de la compétence de l'État et la situation dans ce domaine est aujourd'hui catastrophique. Les postes

budgétaires affectés au service de santé scolaire qui dépend du ministère des Affaires sociales, s'amenuisent d'année en année.

Les médecins, les personnes auxiliaires sont en nombre insuffisant et couvrent de ce fait des effectifs trop nombreux.

Les instructions de 1969 prévoient pour un secteur scolaire de 5 à 6 000 élèves, une équipe composée d'un médecin, de deux infirmières, de deux assistantes sociales et d'une secrétaire médico-sociale.

Il n'existe aucune équipe semblable à l'heure actuelle. Pour des effectifs qui varient entre 7 500 et 8 000 enfants, l'équipe se compose, dans le meilleur des cas, d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante sociale et quelquefois d'une secrétaire.

La santé scolaire, ce n'est pas seulement la visite médicale, mais un ensemble de mesures préventives prises dans le contexte d'une équipe médico-sociale organisée.

Cette équipe de la santé scolaire doit avec les enseignants assurer l'éducation sanitaire des élèves, y compris l'éducation sexuelle.

Le conseil municipal du 20 octobre 1977 a constaté que l'État n'a pas respecté ses engagements et demande que la Direction des Affaires sanitaires et sociales du département du Nord affecte au centre médico-scolaire le personnel médical, para-médical et social prévu par les instructions ministérielles de 1969, afin que le contrôle médical des enfants d'âge scolaire soit assuré pleinement.

Henriette DEFRANCE

*Le maire de Lille, Pierre MAUROY,
s'adresse aux contribuables lillois*

le changement est indispensable



Depuis plusieurs années déjà, la municipalité lilloise attire l'attention des contribuables sur le grave problème de la fiscalité locale de toutes les communes, mais surtout des grandes villes.

Au risque de nous répéter – mais que faire d'autre ? puisque le gouvernement ne veut pas nous entendre – nous invitons les citoyens à soutenir l'action de leurs élus municipaux pour qu'un réel changement intervienne dans ce domaine après mars prochain.

La fiscalité directe actuelle est proche du point de rupture. *L'augmentation du nombre d'équipements collectifs liée à l'urbanisation massive des dernières décennies, le désengagement financier de l'État et la raréfaction des prêts ont eu pour conséquence une montée généralisée des impôts locaux.*

De 1970 à 1976 la taxe d'habitation, en France, est passée de l'indice 100 à l'indice 226. La progression est supérieure à celle des impôts sur le revenu. Et même, certaines personnes, non imposables sur le revenu, parce que disposant de ressources insuffisantes, doivent cependant s'acquitter de la taxe d'habitation. Ce qui est un comble !

Pareille situation est inacceptable, et il faut exiger une transformation radicale des finances communales et d'abord supprimer le système d'imposition qui est archaïque et injuste.

Mais il est aussi nécessaire d'assurer une nouvelle répartition des ressources et des charges. Sur 100 francs d'impôt payés par le contribuable, 81 francs vont à l'État et 19 francs seulement aux collectivités locales, toutes confondues, c'est-à-dire : la commune, la communauté urbaine, le département et la région. Dans notre pays, contrairement à ce qui se passe en Belgique, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie... l'État vit au-dessus de ses moyens et les communes vivent, elles, en dessous des besoins exprimés par la population.

Tous les maires des grandes villes sont unanimes pour dénoncer le non-sens de la fiscalité locale actuelle, les maires et les élus de gauche vont plus loin en proposant des solutions simples et justes qui reposent sur une vérité élémentaire : chacun doit payer pour l'État et pour sa commune en fonction de ses revenus. La meilleure réclamation est encore le bulletin de vote pour exiger le changement ET LE CHANGEMENT ATTENDU EST ICI INDISPENSABLE. *La droite n'a tenu aucun de ses engagements sur ce point. Elle doit subir les conséquences de sa carence.*

L'impôt est une contrainte mais une contrainte acceptée dès lors qu'elle est juste. Et il ne suffit plus de prendre des mesures ponctuelles. Il est impératif et urgent de dresser les grandes lignes d'une réforme globale.

Il appartiendra à l'Assemblée nationale nouvelle, élue en mars, de le comprendre et d'agir en conséquence. Faute de quoi, nous reparlerons encore de l'injustice des impôts locaux.

Pierre MAUROY

La taxe d'habitation : un scandale d'injustice

La taxe d'habitation n'a aucun rapport avec vos revenus. C'est un système injuste et absurde qui taxe les foyers sur un besoin fondamental : celui de se loger, sans tenir compte des revenus réels de la famille.

C'est ainsi que 68 634 Lillois paient la taxe d'habitation, alors que 47 273 Lillois seulement sont imposables sur le revenu. Cela veut dire que le ministre des Finances fait payer 21 361 familles lilloises alors qu'il reconnaît en même temps que leurs revenus sont trop bas pour être imposables. Injustice exemplaire, incohérence rare.

La taxe d'habitation est calculée d'après la **valeur locative cadastrale de chaque immeuble établie par l'Administration des services fiscaux**, d'après les déclarations fournies par les propriétaires à l'occasion de la révision générale des évaluations foncières prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968, et le décret du 28 novembre 1969 qui a retenu le 1^{er} janvier 1970 comme daté de référence.

La valeur locative de chaque logement est fonction de la surface et des éléments de confort dont il dispose, déterminés par le gouvernement dans son décret du 28 novembre 1969. La révision des valeurs locatives et l'application des nouveaux abattements conduisant à une majoration importante de l'impôt, **votre Conseil municipal a décidé d'en étaler les effets sur plusieurs années.** Ces dispositions se traduisent sur vos « feuilles jaunes » par une augmentation de la valeur locative brute de votre logement et une réduction pondérée du montant des abattements. Toutes précisions vous ont été apportées à ce sujet dans la Revue municipale n° 20 (pages 8 à 12), distribuée dans les foyers lillois (janvier-février 1977).

Le Conseil municipal de Lille s'élève contre cette loi qui fait que la taxe d'habitation a augmenté et augmentera jusqu'en 1980.

Ne tenant pas compte des ressources, cet impôt continue de s'appliquer, même en cas de diminution des revenus (maladie, chômage, retraite...).

C'est la suppression de cette loi scandaleuse et injuste que vos élus municipaux réclament.

Talon à joindre à votre paiement TH-1977
(Voir au verso le mode d'utilisation)

COMMUNE de LILLE

PERCEPTION de LILLE - NORD

Article _____ du rôle général

N° du compte _____

DEPARTEMENT DU NORD
DIRECTION DU NORD-LILLE

COMMUNE de LILLE

Rue _____ n° _____

N° du compte du contribuable _____
à rappeler à chaque versement

Article _____ du rôle général

mis en recouvrement le _____

**Les sommes non payées le _____
seront majorées de 10 p. 100**

NATURE DES TAXES ET COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES

Département .
 Commune ...
 Communauté
 Syndicats et c

● Taxe d'habitation

● Taxes additionnelles :
 - **Taxe régionale** Région.....
 - **Taxe spéciale d'équipement** Établissement

(1) La valeur locative imposable (voir au verso cadre I) est égale :

- à la **valeur locative cadastrale** 30

- sous déduction, pour les habitations principales, d'un **abattement** de **6** 16

correspondant à **3** **personne(s) à charge** et, éventuellement, à un aba

à la base de **590** F.* **2**

IMPORTANT :

5 **ABATTEMENTS.** - Afin d'éviter toute erreur ou omission, n'ou

- au service indiqué au verso (cadre III), toutes les modifi

- au service local des impôts de votre nouveau domicile, si

naissance de vos personnes à charge.

N° 1320-TH
(F-fév. 1977)

IMPOTS LOCAUX TAXE D'HABITATION ANNÉE 1977

M

1. Taux d'imposition

Il s'applique à la valeur locative imposable de chaque habitation. Il est fixé chaque année en fonction de l'impôt à recouvrer.

Les recettes de la taxe d'habitation perçue par les collectivités locales (département + communes + communauté urbaine + région) n'ont augmenté entre 1976 et 1977 que de **9,9 %**, ce qui correspond à peine à l'augmentation réelle du coût de la vie.

Si votre augmentation est supérieure à 9,9 %, c'est que votre valeur locative s'est trouvée augmentée par les Services fiscaux (voir l'article sur la Taxe d'habitation), mais la ville, **elle, ne reçoit pas un centime de plus** car la taxe d'habitation est un impôt réparti entre les contribuables de la ville.

2. Personnes à charge

Sont considérées comme personnes à charge : enfants mineurs, parents, grand-parents, frères et sœurs invalides vivant chez le contribuable et ne faisant pas l'objet d'une déclaration séparée d'impôt sur le revenu.

3. Valeur locative imposable =

Valeur locative cadastrale - Abattements

4. Part de la ville

Elle ne représente que 53 % de la somme totale à payer.

Or :

- les villes doivent supporter des charges écrasantes, qui leur sont imposées par l'État sans transfert de ressources correspondantes ;
- les villes qui réalisent 57 % des investissements publics du pays doivent payer l'intégralité de la T.V.A. ;
- les villes doivent vivre ainsi en dessous des besoins de la population alors que l'État vit au-dessus de ses moyens.

5. Les abattements

En ce qui concerne la ville de Lille, votre Conseil municipal a décidé :

- de faire bénéficier l'ensemble des contribuables de l'abattement à la base de 590 F ;
- de fixer comme suit les taux d'abattement pour charges de famille : 320 F par personne pour les deux premières personnes à charge ; 430 F pour la troisième personne, etc.

6. Cette somme représente le total des abattements votés par le conseil municipal.

* chiffres arrondis à la dizaine.

BÉNÉFICIAIRES	1	VALEUR LOCATIVE IMPOSABLE	COTISATIONS
	TAUX		
	1	2	3
	%	F	F
Département	7,13		96
Commune	28,1		4 379
Communauté urbaine	17,1		231
Municipalités et district		3	
		1 350 (1)	
Conseil régional	0,206		3
Financement public			
<p>Montant total : 3050 F</p> <p>6 1660 F</p> <p>à un abattement</p> <p>● SOMME A PAYER... 709 F</p> <p>AU COMPTABLE DÉSIGNÉ AU VERSO, CADRE II.</p>			

N'oubliez pas : réclamations, demandes d'exonération, de dégrèvement, doivent être adressées par vous-même à :
Monsieur le Directeur des Services fiscaux,
163, boulevard de la Liberté, 59000 LILLE

Lilloises,

Lillois !

des solutions existent dans l'immédiat :

-
- le versement complet aux communes de la taxe sur les salaires ;

 - *la répartition plus équitable des charges entre l'État et les communes ;*

 - la prise en compte des charges particulières imposées aux villes-centre ;

 - *le remboursement de la T.V.A. payée par les communes ;*

 - la possibilité de contracter des emprunts de plus longue durée, à des taux moins élevés.
-

En soutenant la lutte de vos élus, exigez la suppression du système fiscal actuel, injuste et périmé, et son remplacement par une fiscalité évolutive, progressive, qui s'appuie sur les revenus, les bénéfices, et qui
18 **est étroitement liée à une fiscalité d'État juste, rénovée et simplifiée.**

TAXE D'HABITATION

A - DÉGRÈVEMENT TOTAL

conditions à remplir :

être :

- soit âgé de plus de 75 ans ;
- soit titulaire de l'allocation complémentaire du Fonds national de solidarité ;
- soit infirme ou invalide.

ressources : ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu.

occupation : habiter :

- soit seul ou avec le conjoint ;
- soit avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu ;
- soit avec des personnes qui pourraient bénéficier du même dégrèvement du fait de leur situation.

B - DÉGRÈVEMENT PARTIEL

(382 F pour l'année 77)

conditions à remplir :

âge : être âgé de plus de 65 ans.

ressources : ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu.

occupation : habiter dans les conditions indiquées au paragraphe A.

La valeur locative cadastrale servant de base pour le calcul de l'imposition ne doit pas excéder 2 160.

ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

Abattement à la base (1).....	590
1 personne	320
2 personnes	640
3 personnes	1070
4 personnes	1500
5 personnes	1930
6 personnes	2360
7 personnes	2790
puis - 430 par personne à charge	

L'épouse ne compte pas comme personne à charge, même si elle ne travaille pas.

(1) L'abattement à la base est un abattement applicable par foyer.

L'abattement à la base, ainsi que les abattements pour charge de famille ne sont appliqués que pour l'habitation principale.

TAXE FONCIÈRE

DÉGRÈVEMENT

conditions à remplir :

ressources :

être :

- soit titulaire de l'allocation complémentaire du Fonds national de solidarité ;
- soit être âgé de plus de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, à condition de ne pas être imposable sur le revenu.

occupation : habiter l'immeuble imposé

- soit seul ou avec le conjoint ;
- soit avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu ;
- soit avec des personnes qui pourraient bénéficier du même dégrèvement du fait de leur situation.

Toutefois, les invalides qui bénéficient d'une pension majorée pour assistance d'une tierce personne, peuvent être dégrévés, alors même que cette personne réside à leur foyer.

REMISE GRACIEUSE

Si vous ne remplissez pas les conditions énumérées ci-dessus, vous pouvez, en cas de difficultés particulières, solliciter une remise gracieuse qui fera l'objet d'un examen.

Vous avez des difficultés à payer vos impôts

La plupart des personnes ignorent que l'État prélève d'office sur les impôts locaux des sommes importantes pour couvrir des aides éventuelles. Cet argent, s'il n'est pas utilisé, retombe dans les caisses de l'État. Il serait donc regrettable que les familles en difficultés, les personnes âgées qui en ont tant besoin, ne profitent pas de cette opportunité qui leur est offerte. Vous pouvez donc obtenir des dégrèvements, des exonérations, des délais de paiement.

Dégrèvement recours gracieux

Si vous entrez dans la catégorie des personnes énoncées plus haut et si vous êtes dans un état de gêne vous mettant dans l'impossibilité absolue de vous acquitter de votre impôt, vous pouvez exercer un recours gracieux auprès de M. le Directeur des Services fiscaux, 163, boulevard de la Liberté (modèle de lettre n° 1). N'oubliez pas d'en informer votre percepteur (modèle de lettre n° 2).

Délais de paiement

S'il ne vous est pas possible de payer la totalité de votre impôt dans les délais fixés, n'hésitez pas à demander des délais de paiement à M. le Percepteur. Dans votre demande, précisez la raison de vos difficultés : perte d'emploi ou diminution du temps de travail, perte de revenus liée à la situation économique actuelle... (modèle de lettre n° 3).

Demande de remise de pénalité de retard

Si des délais de paiement vous sont accordés au moment du dernier versement, demandez à être exonéré de la majoration des 10 %. Faites de même si vous recevez un avis de pénalité de retard quelle que soit l'imposition concernée.

Il est important de savoir que de par la loi, c'est le directeur des impôts, seul qui prend la décision de répondre favorablement ou non à votre demande.

MODELE DE LETTRE N° 1

A ADRESSER A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX
163 BD DE LA LIBERTE 59000 LILLE

Joindre une photocopie de l'avertissement et des pièces justifiant votre situation de famille.

LILLE le

NOM.....
ADRESSE
N° DU ROLE

Monsieur le Chef de Centre,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'exonération totale ou tout au moins un dégrèvement de l'impôt sur les collectivités locales établi au titre de l'année 1977 sous l'article n°

En effet, le montant des impôts qui me sont réclamés dépasse mes possibilités financières en raison de difficultés dues

Ma situation de famille est la suivante

Les revenus mensuels du foyer s'élèvent à desquels je dois déduire un loyer et des charges de

Je me trouve donc dans l'impossibilité de régler les impôts que vous me demandez de payer et pour cette raison, je fais appel à votre bienveillance.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'expression de ma considération distinguée.

SIGNATURE.

MODELE DE LETTRE N° 2

A ADRESSER A M. LE PERCEPTEUR DU CANTON
.....
Si vous avez adressé la lettre modèle n° 1 à M. Le Directeur des Services Fiscaux.

LILLE le

NOM
ADRESSE
N° DU ROLE

Monsieur le Percepteur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux 163 Bd de la Liberté, au sujet de l'impôt sur les collectivités locales établi au titre de l'année 1977, sous l'article n° du rôle dans la commune de LILLE, à mon nom

Dans le même temps, je demande que conformément à l'article 1952 du Code Général des impôts, mon recours ait un effet suspensif sur la date de non-paiement.

Veuillez agréer, Monsieur le Percepteur, l'expression de ma considération distinguée.

SIGNATURE.

MODELE DE LETTRE N° 3

A ADRESSER A MONSIEUR LE PERCEPTEUR du Canton de

.....

LILLE LE

NOM

ADRESSE

N° DU ROLE

Monsieur le Percepteur,

Il m'est impossible de payer en temps voulu les impôts que vous me réclamez par avertissement dont ci-joint photocopie.

En effet j'ai de très grosses difficultés passagères..... (exposer votre situation).

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance des délais de paiement. Je vous propose de verser un premier acompte de F à la date du et de vous régler le solde à raison de F par mois.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'exonérer aussi de la pénalité de 10 % pour retard.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Percepteur, l'expression de mes sentiments distingués.

SIGNATURE.

MODELE DE LETTRE N° 4

A ADRESSER A M. LE PERCEPTEUR du Canton de

.....

LILLE LE

NOM

ADRESSE

N° DU ROLE

Monsieur le Percepteur,

N'ayant pu payer à temps mes impôts (Rôle n°), j'ai reçu un avis de pénalité de retard de 10 %.

En raison de ma situation très difficile, (exposer ici vos difficultés), je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'accorder la remise de cette pénalité.

Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Percepteur, l'expression de ma considération distinguée.

SIGNATURE.

Les jardins ouvriers



Les « **jardins ouvriers** » : cela semble un cliché un peu jauni, un peu nostalgique de l'après-guerre. Il restait bien çà et là dans Lille quelques-uns de ces terrains où les choux, les poireaux et les fleurs se disputaient à l'envi quelques mètres carrés de terre, défendus par des haies vives ou des morceaux de clôture.

Les immeubles, les routes rognaien peu à peu ces quelques hectares amoureusement bêchés et plantés : Lille avait besoin d'implanter des équipements des habitations sur ces jardins, et ceux-ci semblaient condamnés.

Cependant les réactions des jardiniers, l'implantation des jardins « **sauvages** » dans certaines zones de la ville ont clairement montré à la municipalité que derrière des clichés vieillots existait une demande réelle des populations concernées : demande économique d'abord, car pour certaines familles il est vital de pouvoir produire ses propres légumes ; demande « **écologique** » également car le lopin à cultiver c'est aussi l'évasion vers une campagne trop lointaine et peu accessible.

Alors la municipalité a décidé l'aménagement en « **jardins familiaux et zone de détente** » des terrains communaux de la Poterne, situés entre le périphérique Nord et les abattoirs. Ces terrains initialement réservés au P.O.S. en vue d'une extension possible des abattoirs seront donc utilisés, en collaboration avec les intéressés, pour réaliser une expérience de jardins familiaux.

Cette décision a été prise à la suite de deux réunions de concertation entre André Colin, adjoint aux espaces verts, et les jardiniers, à la mairie annexe du Vieux-Lille. Ceux-ci se sont regroupés en « **Association des jardins familiaux** », et vont tenter ensemble l'expérience de restructuration et d'aménagement du terrain de la Poterne. Ce terrain d'une surface de 78 000 m² possède déjà des plans d'eau, des massifs d'arbres. Le plan proposé par le service des espaces verts prévoit d'intégrer dans le paysage existant une centaine de jardins familiaux de 200 m² chacun. A côté de ces jardins, seront implantées des aires de repos, de jeux pour enfants et adultes.

Là où des jardins existent, on respectera le parcellaire ; la répartition des nouvelles parcelles se fera suivant trois critères : il faudra d'abord être Lillois, ensuite viendront en priorité ceux qui exploitent déjà un jardin, et les retraités.

Cet ensemble pourra recevoir près de 400 personnes à la fois, et s'inscrira dans la ceinture verte de Lille qui comprend déjà le jardin des loisirs des Dondaines, le tir à l'arc, l'esplanade, les équipements sportifs de la porte de Roubaix, le Bois de Boulogne.

Une subvention a déjà été accordée par l'État, permettant d'acheter des abris pour tous les jardins ; quant aux clôtures, la municipalité en prendra la charge.

Déjà, devant l'afflux des demandes, la municipalité prévoit l'implantation d'autres jardins familiaux.

Une négociation est en cours avec Hellemmes, et éventuellement d'autres municipalités proches de l'agglomération lilloise. Il faudrait alors envisager des moyens de transports collectifs pour les jardiniers intéressés, un peu à la manière de ce qui est réalisé par les sociétés de pêcheurs.

Dans Lille même, une vingtaine de jardins supplémentaires pourraient voir le jour près de l'avenue du Peuple-Belge. Ils viendraient s'ajouter à ceux existant déjà à la Corne de Gand.

C'est une expérience originale que Lille tente aujourd'hui, une expérience qui ne peut réussir que grâce à une concertation effective avec les populations concernées, afin que les réalisations correspondent réellement aux besoins exprimés.

Ces jardins familiaux permettront de rendre une dimension plus humaine à la vie urbaine, trop souvent aliénante ; ils permettront aussi de rapprocher les citoyens d'une nature souvent absente de leur environnement.

Cinq ans pour faire de la culture l'affaire de tous les Lillois

La culture : chemise, cravate et robe du soir. Pendant un automne la municipalité lilloise a fait prendre conscience à tous que cette image caricaturale, mais hier encore trop vraie, n'avait plus de raison d'être à Lille. Grâce aux efforts importants consentis par la ville, le Conseil régional et l'aide accrue de la Direction de la musique, le festival de Lille a pu pratiquer une politique de prix réduits, varier ses lieux de prestation, inviter des artistes de très grand renom. Vous avez été très nombreux à plébisciter ce sixième festival. Pendant que le carrefour du théâtre organisé par le Théâtre Populaire des Flandres attirait, lui aussi, un public imposant place du Général-de-Gaulle, les lieux les plus insolites n'ont pas rebuté les Lillois soucieux de s'ouvrir l'esprit à une autre dimension de la vie.

Ce réel effort, la municipalité va le poursuivre dans les toutes prochaines années en créant de nouvelles structures, en intensifiant la présentation pédagogique, etc. Tout cela a été longuement, clairement défini dans un dossier fondamental présenté par Monique Bouchez, adjoint à l'Action culturelle, et adopté au cours d'un récent conseil municipal.

Ne se contentant pas de réserver 13,5 % de son budget à la Culture (un chiffre bien au-dessus de celui de l'État, bien au-delà de toutes les autres cités de la région) la municipalité lilloise a mis patiemment au point un plan d'action pour les cinq prochaines années. Ce n'est pas un carcan, mais un canevas précis, concerté, absolument pas restrictif. Il illustre une prise de conscience qu'a exprimée Monique Bouchez en ces termes : « *La culture ne concerne pas seulement le patrimoine des arts et du savoir, elle englobe aussi tous les moyens qui permettent aux hommes de comprendre le monde, de s'y situer et d'exprimer le message qu'ils ont à dire à leurs contemporains et aux générations futures* ».

Finis le coup par coup, la superposition de projets, la coexistence, superbe d'ignorance réciproque, de différents modes d'expression culturelle. Théâtres, musées, concerts, centres de lecture, d'expression audio-visuelle, tous répondront à un quadruple objectif : **privilégier la création, développer la qualité, démocratiser l'activité culturelle, susciter des besoins chez tous les habitants.** L'expression artistique, la

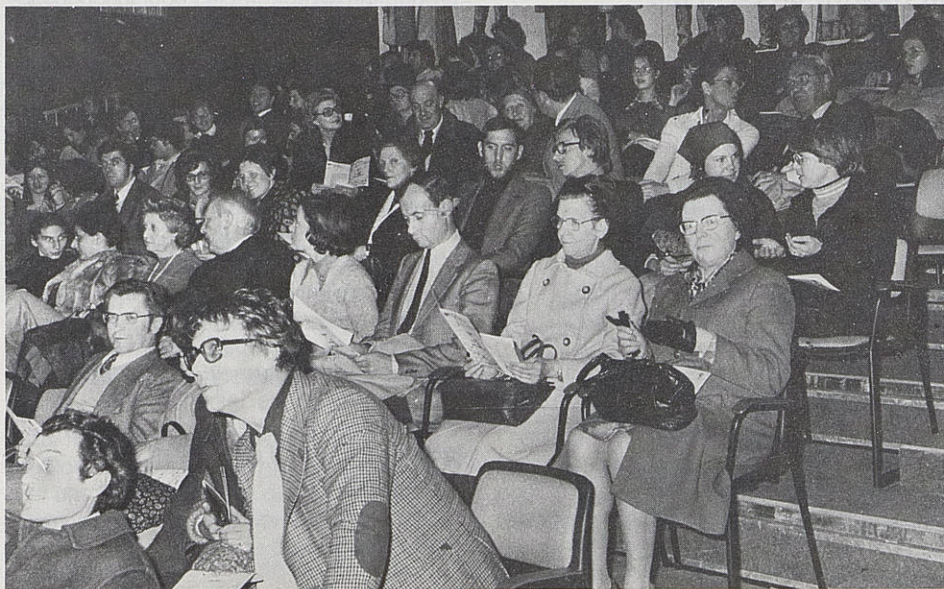
recherche de connaissances nouvelles ne doivent plus être scientifiquement et socialement cloisonnées. La politique culturelle d'une ville concerne toute cette ville, dans toutes ses activités.

De la mise en valeur du patrimoine historique à l'incorporation d'œuvres contemporaines dans les quartiers, la culture passe par la fête, la réflexion ; elle passe aussi par l'amélioration des conditions de vie car si les besoins vitaux ne sont pas pleinement satisfaits, la politique culturelle d'une cité reste un phénomène élitiste. Ni inventaire, ni succession de concessions désordonnées, le plan culturel lillois veut vraiment, fondamentalement, changer la vie.

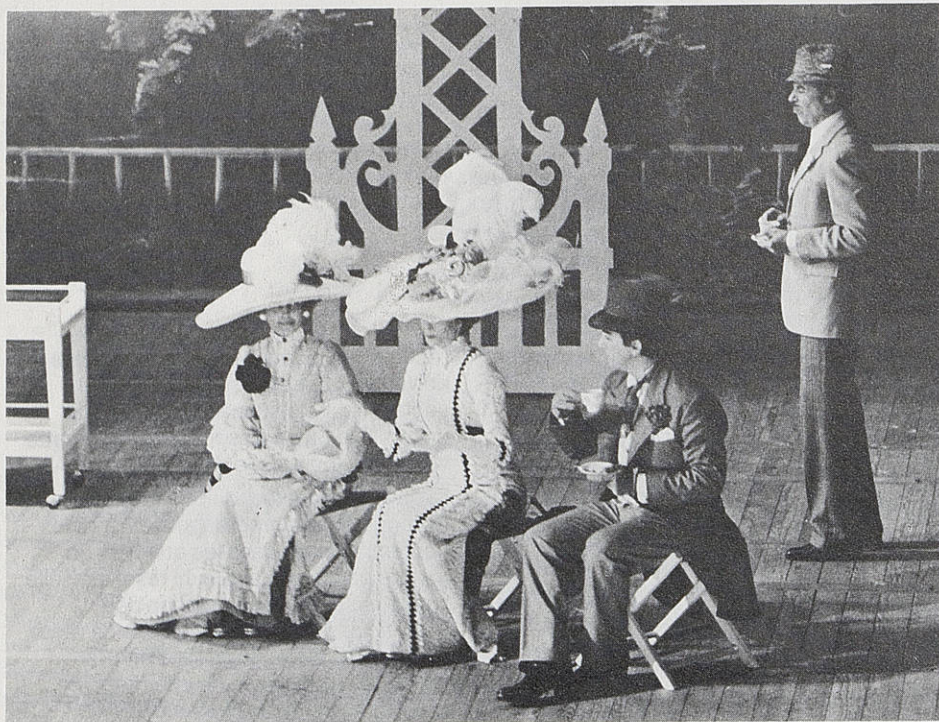
Culture pour tous, au service de tous mais aussi culture par tous, l'objectif lillois est, une fois encore, ambitieux, coûteux. La recherche de la qualité passe par l'ouverture au public le plus large et, pour cela, il faut des équipements centraux, mais aussi des salles polyvalentes dans les quartiers. Il faut créer l'événement dans un cadre inhabituel, amener le musée dans le restaurant, le concert dans l'usine, la mairie. Pour que cette ouverture de la culture soit authentique, il faudra aménager des horaires, penser aux transports en commun, à la garde des enfants, aux tarifs préférentiels.

Toute cette recherche passera par la création d'un Office culturel municipal, assemblée consultative, qui aura pour objet premier : l'imagination. C'est lui qui viendra préciser le contenu du plan lillois, étape par étape.

Pour une visée aussi ambitieuse, l'effort financier lillois ne suffira plus. En attendant l'indispensable réforme des finances locales, Lille se devra de trouver autour d'elle des partenaires locaux qui, jusqu'à présent, ont su tirer profit de la ville-centre...



Salle Roger-Salengro,
un public pour le théâtre



« My Fair Lady », la dernière création des Théâtres Municipaux de Lille, a connu un très grand succès.

THÉÂTRES : privilegier la création

Premier principe fondamental de la politique culturelle lilloise, la création devrait trouver l'une de ses plus brillantes illustrations dans le théâtre.

Jean-Claude Casadesus a reçu mission d'élargir et de moderniser le rôle des théâtres municipaux. Pour cela, il devra tenir compte des directions contenues dans la « loi cadre » municipale.

En concertation étroite avec la commission extra-municipale des théâtres, elle a retenu la nécessité d'un mode de gestion plus souple, le choix de réduire le nombre d'ouvrages présentés pour en améliorer la préparation, d'intensifier les créations. Pour y parvenir, toutes les conditions d'emploi du personnel artistique seront à revoir. Un orchestre, un corps de ballet et des chœurs renforcés, des liens plus étroits avec les cours du Conservatoire sortiront les artistes lillois des lambris pour les réinsérer dans la vie lilloise. Cet effort de revitalisation n'est possible qu'avec un budget solide. L'État devrait favoriser cette action vers une qualité autre avec, au moins, le doublement de sa participation.

S'ouvrant davantage à la ville, à la culture contemporaine, les théâtres municipaux pourraient entretenir des rapports nouveaux avec d'autres théâtres.

Un théâtre de comédie sur la grand-place

Aux deux grands théâtres municipaux réorganisés, viendra se joindre un dernier, merveilleusement placé : le Théâtre Roger-Salengro.

Depuis bientôt deux ans, des travaux importants ont permis aux deux centres dramatiques du Nord de donner des spectacles en plein cœur de la ville. Devant les succès remportés, le plan municipal prévoit le transfert des crédits de l'ancien projet Comtesse pour l'aménagement définitif de Salengro. Il faudra deux ans pour que ce théâtre de comédie soit parfaitement opérationnel.

La Ville souhaite concéder la gestion de cette salle, sous réserve qu'y soient accueillis les créateurs du Nord-Pas-de-Calais et des autres régions, voire des pays voisins.

Enfin, le plan lillois n'oublie pas le Théâtre La-Fontaine, en passe de devenir Centre National pour la Jeunesse. Après lui avoir offert un toit, la ville recherchera la définition d'un contrat pour la création et la production de spectacles pour la jeunesse à Lille.

Valoriser Marx-Dormoy et le théâtre amateur

L'expression théâtrale passe aussi par les troupes semi-professionnelles et amateurs. « La Baraque Foraine » a, depuis longtemps, exploité cette voie, suivie, plus récemment, par « Le Prato ».

Le plan culturel lillois envisage une resituation du rôle que pourrait jouer la vaste maison municipale des Jeunes et de la Culture Marx-Dormoy. Même dans d'autres disciplines, les amateurs, nombreux dans notre région, pourraient trouver là un lieu d'expression vaste, fonctionnel.

MUSIQUE

Ici, le poids de « ville-centre » se fait lourdement sentir. Moins de deux cent mille habitants supportent la nécessité, pour une capitale régionale, d'entretenir des équipements lourds, de poursuivre une politique à l'échelle d'un million d'individus, plus même, puisque certains établissements servent à des artistes en formation venant de l'ensemble du département et même du Pas-de-Calais.

Un conservatoire plus vaste

L'essor du Conservatoire national de Musique (mille élèves dont 28 % de Lillois !) a contraint la municipalité à prévoir son transfert place Philippe-Lebon, dans les locaux de l'ancienne Faculté des Sciences. Si certaines classes s'y trouvent déjà, il faudra vraisemblablement trois ans pour que tous les travaux soient achevés. A l'élargissement des murs devra correspondre celui... du corps professoral. Déjà, le 25 juin 1976, le conseil municipal a adopté un plan de création de postes. Il sera intégralement appliqué, mais l'aide d'autres collectivités locales sera nécessaire pour donner toute son ampleur à cet outil culturel de taille régionale. Ce souci métropolitain devra se retrouver dans le recrutement de professeurs du « terroir » ou y demeurant. Le Conservatoire devra, lui aussi, s'ouvrir à l'ensemble de la ville, se « décentraliser » par des animations musicales dans les lieux les plus divers.

Une maison des associations musicales place du Concert

Ce déménagement indispensable, cet élargissement du Conservatoire, ne se traduira pas par la recherche d'un nouveau nom pour la place du « Concert ». Tout au contraire. Le plan municipal entend tirer le meilleur parti possible de cet équipement de qualité. Pour ce faire, il sera mis à la disposition des chorales, Jeunesses Musicales et autres associations à vocation musicale. Des contrats pour la participation à l'animation de quartier viendront compléter cette politique nouvelle.

Cette maison des associations se doublera d'une école de musique, base pour une large ouverture des esprits des jeunes qui veulent faire connaissance avec cet art sans envisager de devenir musicien professionnel.



Le Conservatoire s'installera progressivement dans ce bel immeuble du XIX^e siècle.

École, lieux de répétition, petite salle d'auditions, la place du Concert méritera plus que jamais son nom... En attendant la réalisation de ce projet, lié au déménagement total du conservatoire, les chorales et les JMF pourront s'installer dans l'ancienne école Monge.

Un splendide outil : l'auditorium

Autre outil indispensable pour donner à la musique la place qu'elle mérite dans la

ville, l'auditorium, prévu dans l'immeuble du Nouveau-Siècle, pourrait être terminé d'ici quarante mois. Ce grand équipement intégré accueillera des concerts prestigieux dans les meilleures conditions pour deux mille spectateurs. L'Orchestre Philharmonique de Lille y trouvera tout naturellement sa place. D'ici là, un autre local lui sera fourni, et la ville achètera dix concerts par an pour qu'ils soient donnés dans la capitale des Flandres.

LECTURE PUBLIQUE

Moyen fondamental et populaire de la culture, le livre doit trouver une nouvelle place dans la cité. La bibliothèque municipale, l'une des mieux équipées de France, gardera une vocation de centre d'étude.

Intégrer le livre dans la vie quotidienne

Pour développer la lecture, il faut aussi que dans chaque quartier, à proximité immédiate du logement ou du lieu de travail, chaque Lillois puisse trouver, à bon compte, une réelle ouverture d'esprit. Si l'équipement lourd de la rue Édouard-Delesalle peut prétendre remplir ce rôle pour le centre ville, la bibliothèque de la ville associée d'Hellemmes devra être restructurée, et des annexes implantées dans les quartiers.

L'Ilot Comtesse abritera celle du Vieux-Lille qui pourrait se spécialiser dans l'histoire régionale et l'histoire de la condition ouvrière. Ouvrir un local dans les Biscottes pour le Sud, un autre à proximité du marché pour Wazemmes, puis élargir l'audience de l'annexe de Fives et pourvoir, plus tard, Saint-Maurice et Moulins sont autant de plans qui complètent le projet central en faveur du livre.

Lire mais aussi écouter

Si la bibliothèque municipale poursuivra l'accroissement de son stock de livres, elle s'est déjà adjointe une diathèque et bientôt une discothèque complètera son éventail d'activités de communication.

La municipalité témoigne ainsi de sa volonté d'intégrer les nouveaux moyens d'expression dans la vie locale. Pour ce faire, le sous-sol de la Maison de



La diathèque permet déjà de visionner plus de 5 000 diapositives

l'éducation permanente, place Georges-Lyon, va accueillir une salle de projection, une salle de montage et un laboratoire photo qui seront mis à la disposition des clubs lillois sous forme de contrats pour participer à l'information de l'ensemble de la ville.

Donner à voir et à discuter

Les techniques audio-visuelles permettent d'aller plus loin encore. Grâce à un équipement complémentaire, le service des relations publiques sera en mesure de réaliser fin 1978 un journal « parlé » et « télévisé ».

Pour y parvenir, l'École supérieure de Journalisme de Lille pourrait être un partenaire privilégié.

Si, comme l'actualité le laisse présager, le monopole d'État s'assouplit, une authentique « Radio-Lille » pourrait voir le jour, préfiguration d'une télédistribution décentralisée.

Enfin, la facilité de se réunir, d'organiser des conférences, des congrès fait partie du mouvement pour une culture pour tous.

L'ancienne faculté des Lettres de la rue Angellier pourrait devenir un grand centre de conférences et de séminaires, le CUEEP et l'Université populaire y ayant leurs sièges.

La formation permanente occupera le cœur de l'ancien quartier des facultés lilloises avec l'ILEP et l'Université du troisième âge dans la grande bâtisse de la place Georges-Lyon et le CRDP, rue Jean-Bart.

L'action culturelle ne peut que se concevoir dans un enrichissement continu de l'homme.

MUSÉES, centres de vie

Mme Jacquie Buffin, conseiller municipal délégué aux musées et au festival, a, bien sûr, largement collaboré à la concertation et la réflexion menée par Monique Bouchez, adjoint à la culture, pour établir ce plan de cinq ans.

Les musées doivent participer à cette nouvelle démarche. Lille possède un patrimoine important qui nécessite quelques aménagements pour adhérer à cette conception nouvelle. Déjà, les efforts d'animation ont porté certains fruits. A l'Hospice Comtesse, le nombre des visiteurs annuels est passé de 3 900 à 30 915 de 1969 à 1976. Le musée a besoin de s'ouvrir, de prendre en charge son public pour l'initier, puis le faire participer.

Musée des Beaux-Arts : faire sourire l'austère

Les plans d'aménagement du Musée des Beaux-Arts figurent en bonne place dans le Contrat Lillois. Premier musée de province par le nombre et la qualité de ses collections, la « maison » de la place de la République doit se montrer plus accueillante par l'aménagement de son sous-sol avec cafétéria, salle de conférence, atelier polyvalent. A l'intérieur, une meilleure présentation des œuvres ira

de pair avec le développement des lieux de détente. Pour les collections, un effort particulier sera porté en matière d'art contemporain. Tout le succès du musée reposera sur un secteur quasi-neuf : l'animation.

D'authentiques musées du terroir

La région du Nord a trop longtemps voulu oublier son creuset industriel et a pris grand soin d'enterrer ses traditions. Pourtant, ce sont autant d'empreintes historiques profondes que le Musée de l'Hospice Comtesse (auquel s'adjoindra le musée industriel) aura à cœur de retrouver, de faire redécouvrir. A l'Hospice Comtesse l'ouverture du musée sera accélérée. Nombre de pièces typiques permettraient des agencements thématiques : art religieux régional dans la chapelle, collections de meunerie et de brasserie dans le moulin Saint-Pierre reconstruit, etc. L'Ilot Comtesse compte assez de richesses (y compris d'impressionnants canaux souterrains !) pour entrevoir les projets les plus vastes. Le Musée Industriel, de la rue du Lombard, trouvera là, et sans doute dans d'autres locaux encore, l'espace qui lui fait tant défaut. Dans la présentation, tout devra être fait pour se rapprocher au maximum du caractère profondément vivant et humain

qui constitue l'essence même de tels conservatoires. Expositions temporaires, conférences, diaporamas, films, enquêtes avec le concours du public, le plan quinquennal lillois laisse la part belle à l'imagination.

Musée d'histoire naturelle : enlever la poussière du trésor

Figé dans sa structure du XIX^e siècle, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille détient pourtant l'une des plus remarquables collections de France, bien mal mise en valeur. Il faut ici faire preuve d'imagination, et trouver de nouveaux moyens pour rivaliser avec ce qui a été déjà réalisé ne serait-ce que dans la région, à partir de richesses bien moins estimables. Mettre l'animal en situation plus tôt que de fastidieux alignements, telle est la voie que la municipalité veut promouvoir. Les bâtiments le permettent, il faudra demain trouver à la fois le matériel et les hommes pour l'animer. Le Musée Houllier et le Musée Gosselet (géologie) ont eux aussi été trop longtemps négligés.

École régionale des arts plastiques : mettre l'État devant ses responsabilités

Sculpture, gravure, peinture restent étroitement intégrées à notre vie quotidienne. Nombre de jeunes s'y adonnent et Lille a la chance d'abriter une École régionale des arts plastiques dont enseignement et résultats en font l'une des plus connues de France. Mais c'est un privilège que la ville paie cher. L'État fixe les règlements pédagogiques, incite les municipalités à développer le nombre des disciplines enseignées mais... laisse aussi la charge financière de l'établissement à 90 % reposer sur la cité ! Cette carence n'est plus tolérable.

Lille est désireuse pourtant de s'ouvrir aux arts plastiques. Le plan lillois envisage ainsi la fondation d'un centre d'art contemporain, l'acquisition d'œuvres contemporaines destinées à s'intégrer dans la vie quotidienne. La construction ou la rénovation d'ateliers fera même partie de la politique globale de l'habitat.

M. Pierre Mauroy, député-maire, et Mme Buffin, conseiller délégué pour le festival, félicitent Pierre Henry après son concert.

FESTIVAL : la grande foule

A peine le festival de Lille achevé, les musiciens sont repartis vers Dresde, Prague, Bruxelles, Londres, autant de noms qui font rêver, autant de lieux d'où nous est venue une autre musique. A Lille, cependant on fait déjà des projets pour le prochain festival, et on établit le bilan de celui-ci : 30 000 personnes, la multiplication des lieux de concert, le renouvellement du public. C'est un succès, à n'en pas douter. Parmi les grands moments du festival on se souviendra bien sûr de l'interprétation par l'Orchestre Philharmonique de Lille de la IX^e Symphonie de Beethoven, dans une salle des sports pleine à craquer, devant un public ébloui par la prestation de l'orchestre lillois dirigé par Jean-Claude Casadesus.

De Dresde, sous la baguette d'Herbert Blomstedts, les musiciens du Staatskapelle interpréteront Mozart et Brahms pour notre plus grand plaisir. Qui citer encore ! Elly Ameling bien sûr chantant Schubert, le Quator Julliard, l'English Chamber Orchestra... mais il faudrait ici, au risque d'être partial, nommer tous les musiciens qui ont contribué au succès de ce festival !

En musique contemporaine, Pierre Henry nous fit passer quelques soirées inoubliables, dans le cadre de Notre-Dame de la Treille transformée par la magie des lasers en quelque fantastique vaisseau interspatial, et au Palais des sports où, entre ballons sondes et matelas, les Lillois découvrirent les vertus de la position horizontale. Au-delà de l'aspect gag retenu par quelques-uns, cette nouvelle approche de la musique contribua à faire éclater les habitudes, les scléroses, violence symbolique vivifiante.

Les ballets Blaska et le groupe Puissance-Quatre furent également un des facteurs désacralisant de ce festival ; musiciens, chanteuse, danseurs et lasers : cela ne s'était jamais vu sur la scène du très vénérable Opéra de Lille. Le public, un peu dérouté d'abord, sût malgré tout témoigner son enthousiasme aux sœurs Labèque et à Félix Blaska, réunis pour le plaisir des yeux et de l'ouïe.

Des projets pour l'an prochain, Jackie Buffin, déléguée au festival, en a déjà à revendre. Tout d'abord s'assurer de la collaboration de Maurice Fleuret comme conseiller artistique du festival, ce qui permettrait de le développer encore en



qualité et en diversité. Ensuite, organiser deux grandes expositions, ce qui permettrait d'intégrer les arts plastiques parmi la musique et le théâtre, faire venir des troupes étrangères dans le domaine de l'art populaire et encore bien d'autres projets qui ne seront révélés qu'en septembre prochain pour ne pas déflorer votre plaisir...

Carrefour International du Théâtre : un pari réussi

21 représentations ; 7 troupes étrangères, 7 000 spectateurs ! qui dit mieux ? Cyril Robichez rayonne... à juste titre. En 7 semaines il a tenu le pari qu'il s'était fait à lui-même : réaliser un carrefour du théâtre avec des troupes étrangères connues ou moins connues, et faire venir les Lillois à ces spectacles. C'est une tradition, presque une manie chez Cyril Robichez : depuis toujours, il s'est attaché à faire connaître aux Lillois d'autres formes de théâtre, un autre travail que celui qu'il réalisait lui-même. Téméraire ? Peut-être, mais le directeur du T.P.F. a le goût du risque et puis, si le public a de nouvelles exigences, le T.P.F. s'y adaptera. Tout le monde sera gagnant donc.

Dans ce carrefour du Théâtre, trois temps forts : « **La classe morte** », de Tadeuz Kantor, « **Le Roi Lear** », par le Théâtre Populaire Romand, et « **La Passion de Pier Paolo Pasolini** », par le Théâtre de l'Esprit frappeur de Bruxelles. Trois spectacles très différents, mais qui ne peuvent laisser indifférents.

Mais entre toutes ces troupes venues d'horizons si divers, s'établit une parenté, une filiation évidente. Le théâtre contemporain est le théâtre de la violence, proche de la réalité et travaillant cependant sur le symbolique.

Au théâtre militant, matérialiste des années 50-60 s'est substitué un théâtre qui travaille davantage sur l'idéologie mais tout aussi engagé politiquement. Il s'agit toujours d'une analyse de la société, mais davantage au niveau de la production de ses valeurs.

Un bilan positif donc pour le théâtre contemporain ; un bilan positif également en ce qui concerne la salle Roger-Salengro – « **Si cette salle n'existait pas, nous n'aurions pas pu réaliser ce carrefour** », dit Cyril Robichez – « **Les autres lieux tels que l'Opéra, le Sébastopol n'auraient pas pu s'y prêter, alors que Salengro est un lieu modelable à l'infini de l'imagination des créateurs** ». Malgré ses faiblesses techniques, le Théâtre Salengro se révèle être l'instrument adéquat à un réel développement de l'art dramatique dans notre ville.

Quelle que soit la formule choisie pour le prochain carrefour, le public lillois a, de toutes façons, amplement cautionné cette initiative, un public complètement renouvelé, un public qui précisément n'allait pas au théâtre et qui a délaissé le petit écran, la réunion militante, ou le cinéma pour venir applaudir ces comédiens, anglais, portugais ou polonais...

Participez au Grand Prix de la ville de Lille 1978

En 1972, la ville de Lille a créé un Grand Prix doté de 10 000 F destiné à récompenser une œuvre littéraire, historique, philosophique, artistique, scientifique, ou d'une manière générale toute œuvre contribuant à enrichir le patrimoine culturel de la ville de Lille.

Ce prix, qui est décerné tous les deux ans, sera attribué en 1978 pour une œuvre ou un ensemble d'œuvres de caractère littéraire, historique, philosophique.

Conditions d'attribution

Les candidats doivent être nés ou domiciliés à Lille, ou avoir poursuivi leurs études dans une école, faculté ou institut de la ville. Exception pourra être faite à ces conditions si l'œuvre présentée contribue à accroître le prestige de Lille.

Ils devront faire parvenir à l'hôtel de ville sous intitulé :

*Monsieur le Maire de Lille
Grand prix de la ville de Lille*

avant le 1^{er} mai de l'année d'attribution du prix, un dossier comprenant :

- un curriculum vitae qui précisera éventuellement leurs attaches avec Lille ;
- un rapport sur leurs activités culturelles avec références ;
- l'œuvre ou les œuvres qu'ils désirent soumettre plus particulièrement à l'examen du jury.

Dans le cas où le jury estimerait qu'aucun des candidats ne mérite l'attribution du Grand Prix, il pourrait décider de ne pas l'attribuer ou de le décerner à une personnalité de son choix pour l'ensemble de son œuvre.

Il appartiendrait alors aux membres du jury de présenter les candidats de leur choix.

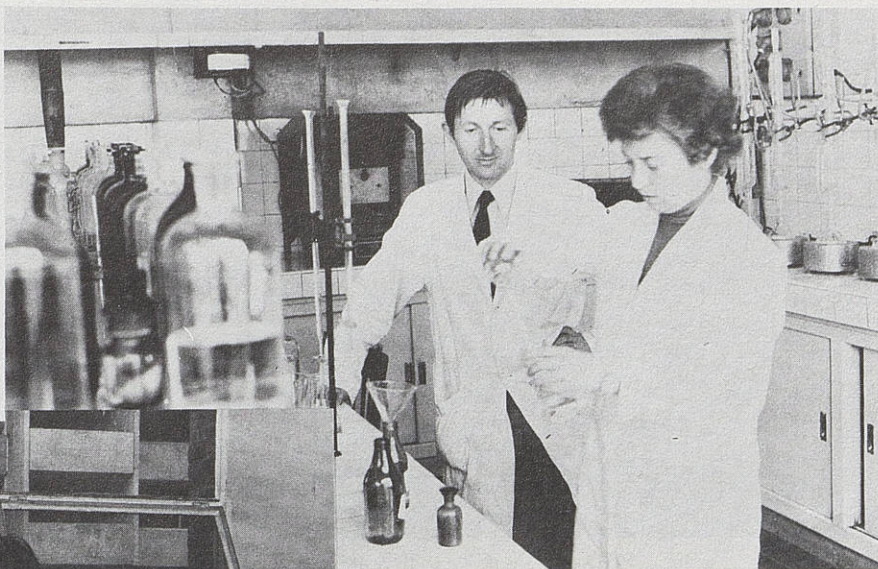
La décision du jury est sans appel.

La ville de Lille ne pourra être tenue responsable des accidents pouvant survenir aux œuvres au cours de leur transport ou pendant leur séjour à l'hôtel de ville.

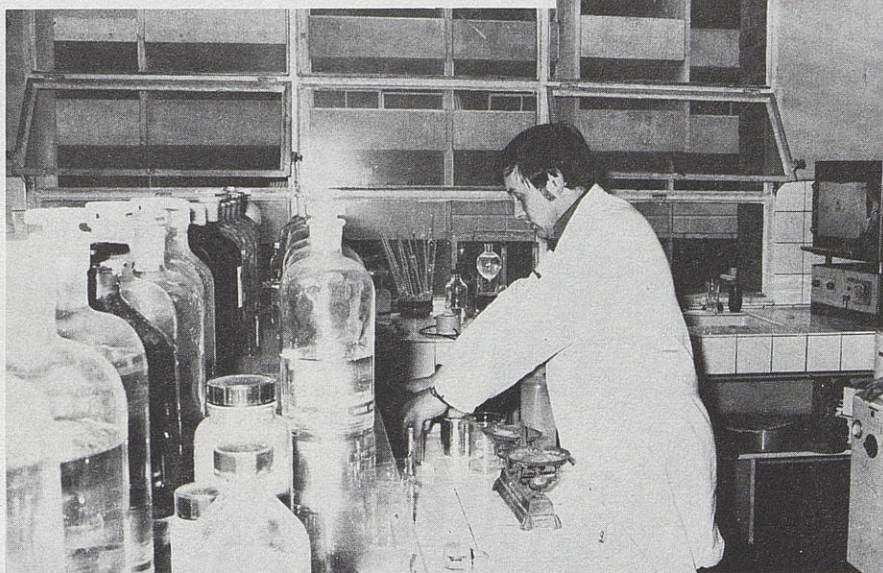
Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront se présenter à l'hôtel de ville, bureau des affaires culturelles (2^e étage, grand couloir, porte B 114).



le laboratoire municipal



Salle de travail du 2^e étage.



La plupart des Lillois l'ignorent, et pourtant il existe dans leur ville un laboratoire municipal, et non des moindres...

Créé en 1901, agréé par l'État en 1907, ce laboratoire n'a cessé depuis d'étendre ses activités. Doté au fil des années d'un personnel scientifique d'une haute qualification et d'un équipement technologique de grande valeur, le laboratoire répond aux nouvelles exigences de la vie moderne et en particulier de l'industrialisation avec les nuisances qu'elle entraîne.

Les travaux effectués par le laboratoire sont très divers. Il a d'abord, comme son nom l'indique, une vocation municipale, c'est-à-dire qu'il effectue, à la demande de divers services de la mairie, des analyses multiples. Des produits, des denrées, lui sont régulièrement soumis par les services d'hygiène de la ville et par la caisse des écoles. Ainsi ces dernières années, le personnel du laboratoire a eu à étudier un cas d'intoxication d'enfants fréquentant l'école Ronsard (rue de l'Asie), la pollution des bacs à sable et des jardins,

les risques d'intoxication saturnine dans l'environnement d'une industrie lilloise. En 1975-76, 612 travaux de ce genre ont été effectués à la demande de la municipalité.

Outre cette vocation municipale, le laboratoire effectue tous les travaux qui lui sont demandés par des collectivités, des industries ou de simples particuliers. Ces analyses sont alors payantes. En deux ans, il en a été réalisé 3 706, pour une valeur de 298 351 F.

Mais la réputation du laboratoire municipal déborde largement les murs de notre ville, puisque depuis de nombreuses années, il est également laboratoire officiel, agréé par l'État. A ce titre, il effectue des contrôles bactériologiques, dans le cadre de la répression des fraudes sur diverses denrées commercialisées, et en particulier les produits laitiers, en coopération avec le ministère de l'Agriculture.

Il a également été agréé pour effectuer, en liaison avec les services du Premier ministre et du commissariat à l'énergie atomique, des recherches sur la radioactivité des productions agricoles

dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Il s'agit donc d'un travail impressionnant réalisé par le personnel de ce laboratoire. A la tête du personnel, le directeur, M. Leman, outre ses fonctions de directeur, s'est fait connaître par de nombreuses communications dans des revues scientifiques internationales.

M. Leman est secondé par deux ingénieurs chimistes, trois techniciens de laboratoire et quatre laborantines.

Mais les locaux de la rue Ovigneur où est actuellement installé le laboratoire s'avèrent trop étroits et mal commodes. Aussi une commission étudie-t-elle la possibilité d'un transfert éventuel dans des locaux plus vastes et mieux adaptés aux exigences modernes. M. Leman déplore également que tant de Lillois ignorent l'existence de ce laboratoire, alors qu'il pourrait leur rendre les plus grands services, pour un coût beaucoup plus modique qu'un laboratoire particulier.



« A la Sainte-Catherine tout bois prend racine » dit le proverbe. Espérant qu'il se vérifie, les écoliers de Lille-Sud ont mis la main à la pâte pour planter ce 25 novembre 122 arbres près de LO.PO.FA, rue de l'Asie et de la Briqueterie.

En présence du député-maire, Pierre Mauroy, de André Colin, adjoint aux espaces verts, les enfants des écoles se sont initiés à l'arboriculture, aidés par les techniciens des services des espaces verts.

Les arbres sélectionnés étaient d'espèces très diverses, puisque désormais voisineront peupliers, platanes, tilleuls et cerisiers à fleurs.



L'Hôtel de Ville transformé en salon de coiffure ! Non, ce n'est pas un gag...

La première Coupe de France de coiffure avait en effet choisi Lille pour tenir ses assises. Cette manifestation, organisée par le cercle Nord des arts et techniques de la coiffure française, s'est donc tenue le dimanche 27 novembre dans le grand hall d'honneur de la mairie, en présence du député-maire, Pierre Mauroy.



Le 6^e festival international du film de court métrage, qui s'est tenu à Lille, a connu un vif succès.

La presse était au rendez-vous, les spectateurs aussi, qui ont pu pendant huit jours découvrir de jeunes cinéastes dans les salles de l'Ariel et au C.R.D.P., ainsi qu'à Villeneuve-d'Ascq.

Le Palais Rihour, siège du festival, a connu pendant une semaine une agitation inaccoutumée. Les noms les plus prestigieux du cinéma international et de la presse ont pu à cette occasion découvrir notre ville. Parmi eux, l'actrice Pascale Audret, ici en compagnie de membres du jury dont elle faisait partie.



C'était la fête pour nos tout-petits le 20 décembre.

Dans les 6 crèches municipales, les petits Lillois ont eu un avant goût de Noël grâce aux cadeaux qui leur furent distribués : 108 poupées, 133 camions, 105 pantins, 35 tracteurs, 15 éducateurs (jeux de construction), 36 clowns et 11 jeux de quilles.

La hotte du Père Noël était bien garnie, même s'il avait un peu d'avance sur son programme traditionnel. Les coquilles (550 au total) et les friandises distribuées contribuèrent à l'atmosphère de gaieté et de jeux.

Le docteur Bernard Mollet, adjoint au maire, a tenu à distribuer lui-même jouets et coquilles aux enfants de la crèche du boulevard de Metz.



C'est sous l'œil attendri de leurs parents, que les enfants des crèches ont découvert les cadeaux que leur offrait la municipalité lilloise.

Opération cadeaux réussie comme en témoigne le sourire ravi de ce « P'tit quinquin » à qui on vient d'offrir un tricycle.



A l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité a fait distribuer dans toutes les écoles publiques et privées la traditionnelle coquille de Noël.

Les enfants, émerveillés, ont vu arriver dans leur classe MM. Boutilleux et Bertrand, jouant pour le plaisir des écoliers, les Père Noël prodigues.

24 000 coquilles (pour une valeur de 10 millions d'anciens francs) et 24 000 paquets de bonbons (soit deux millions cinq cent mille anciens francs) ont ainsi été distribués aux petits Lillois.

MM. Boutilleux et Bertrand, conseillers municipaux de la ville de Lille, jouent les papas gâteaux à l'école Jean-Bart, pour la plus grande joie des petits écoliers.



A l'école Jeanne-Hachette, boulevard de Metz, on vivait déjà au rythme de la fête. Les enfants de la maternelle ont construit eux-même ce Père Noël au sourire débonnaire.

A l'école Jenner, les écoliers ravis, ont vu l'ordinaire de leur goûter amélioré par les coquilles de Noël qu'est venu leur offrir M. Boutilleux, conseiller municipal de Fives.



Comme chaque année à pareille époque, la municipalité, conduite par Pierre Mauroy, député-maire, distribue plus de 3 300 colis de Noël aux personnes âgées et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Une façon de manifester notre solidarité vis-à-vis des aînés en cette période de fête, surtout lorsque ce cadeau est accompagné d'« in' bon' gout' ed café ».



Lille,
nouvelle revue d'information
et de documentation, n° 25

revue trimestrielle
abonnement : 4 numéros, 4 francs

Directeur de la publication
Pierre MAUROY

Rédacteur en chef
Monique BOUCHEZ

Administration - Direction
Services des relations publiques,
Hôtel de ville, Lille

Réalisation
NORSOGEPRESS, 209, rue d'Arras, Lille

Imprimerie spéciale du bulletin
Dépôt légal n° 1579

